

**Monte  
Paschi  
Banque**

**Notre histoire,  
votre banque**

# Rapport Annuel

---

**2025**



**MONTE  
PASCHI  
BANQUE**

Maison mère fondée à Sienne en 1472  
GRUPPOMONTEPASCHI



# Sommaire

---

<b>Sommaire</b>	<b>3</b>
<b>La Gouvernance</b>	<b>5</b>
<b>Direction générale et Siège social</b>	<b>5</b>
<b>Administration et Direction Générale</b>	<b>5</b>
<b>Organigramme</b>	<b>6</b>
<b>Réseau Commercial</b>	<b>7</b>
<b>Chiffres clés 2025</b>	<b>8</b>
<b>Résultats 2025</b>	<b>9</b>
<b>Rapport de Gestion</b>	<b>11</b>
<b>RÉSULTATS DE MONTE PASCHI BANQUE SA au cours des 5 derniers exercices</b>	<b>12</b>
<b>1 Changement et événements importants concernant la vie de l'entreprise durant l'exercice 2025</b>	<b>13</b>
1.1 <i>Événements marquant de l'exercice</i>	13
1.2 <i>Événements significatifs intervenant après la clôture de l'exercice</i>	14
<b>2 Présentation des risques</b>	<b>15</b>
2.1 <i>Risque de crédit</i>	16
2.2 <i>Risque de marché</i>	18
2.3 <i>Risques opérationnels</i>	19
2.4 <i>Risque de concentration</i>	19
2.5 <i>Risque de taux d'intérêt</i>	20
2.6 <i>Risque d'intermédiation</i>	20
2.7 <i>Risque de règlement</i>	21
2.8 <i>Risque de liquidité</i>	21
2.9 <i>Risque de change</i>	21
2.10 <i>Risques E.S.G. (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance)</i>	22
2.11 <i>Risque de levier</i>	22
2.12 <i>Capital Réglementaire</i>	22
<b>3 L'activité et les résultats 2025</b>	<b>24</b>

<i>Le Bilan consolidé</i>	25
3.1 <i>Le Compte de Résultat consolidé</i>	28
<b>4 Le contrôle interne</b>	<b>33</b>
<b>5 La structure</b>	<b>35</b>
5.1 <i>Les Comptes Sociaux</i>	35
5.2 <i>Les Actionnaires</i>	37
5.3 <i>Les Administrateurs</i>	37
5.4 <i>Les Mandataires Sociaux</i>	37
5.5 <i>Informations sur la gouvernance d'entreprise</i>	38
<b>6 Information aux institutionnels</b>	<b>39</b>
6.1 <i>Informations dans le cadre de la réglementation Art D441-6 du Code de Commerce</i>	39
6.2 <i>Informations dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur bancaire sur la politique de rémunération des acteurs de marché et la politique de rémunération en général</i>	40
6.3 <i>Informations concernant les modalités selon lesquelles le rapport de gestion est tenu à la disposition du public</i>	41
6.4 <i>La politique de rémunération en général pour l'ensemble du personnel</i>	41
<b>7 Les perspectives 2026</b>	<b>43</b>
<b>BILAN CONSOLIDÉ 2025</b>	<b>45</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT 2025 (CONSOLIDÉ)</b>	<b>46</b>
<b>ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>47</b>
<b>INFORMATIONS RELATIVES AUX IMPLANTATIONS ET ACTIVITÉS AU 31.12.2025</b>	<b>69</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>71</b>
<b>BILAN SOCIAL 2025</b>	<b>77</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT 2025 (SOCIAL)</b>	<b>78</b>
<b>ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS</b>	<b>79</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX</b>	<b>103</b>
<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTÉES</b>	<b>109</b>
<b>ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 AVRIL 2026</b>	<b>113</b>

# La Gouvernance

---

## Direction générale et Siège social

---

### **PARIS 75001**

11, boulevard de la Madeleine

Tél +33 (0) 1 40 07 89 00 Tél +33 (0)1 47 42 33 14

Site internet : [www.montepaschi-banque.fr](http://www.montepaschi-banque.fr)

## Administration et Direction Générale

---

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **Président**

Gilles GUITTON

#### **Vice-Président**

Fabrizio LEANDRI

#### **Administrateurs**

Carole DELORME D'ARMAILLE

Carmelo GIAN SIRUCUSA

### **DIRECTION GÉNÉRALE**

#### **Directeur Général**

Daniele BASTIANELLI

#### **Secrétaire général**

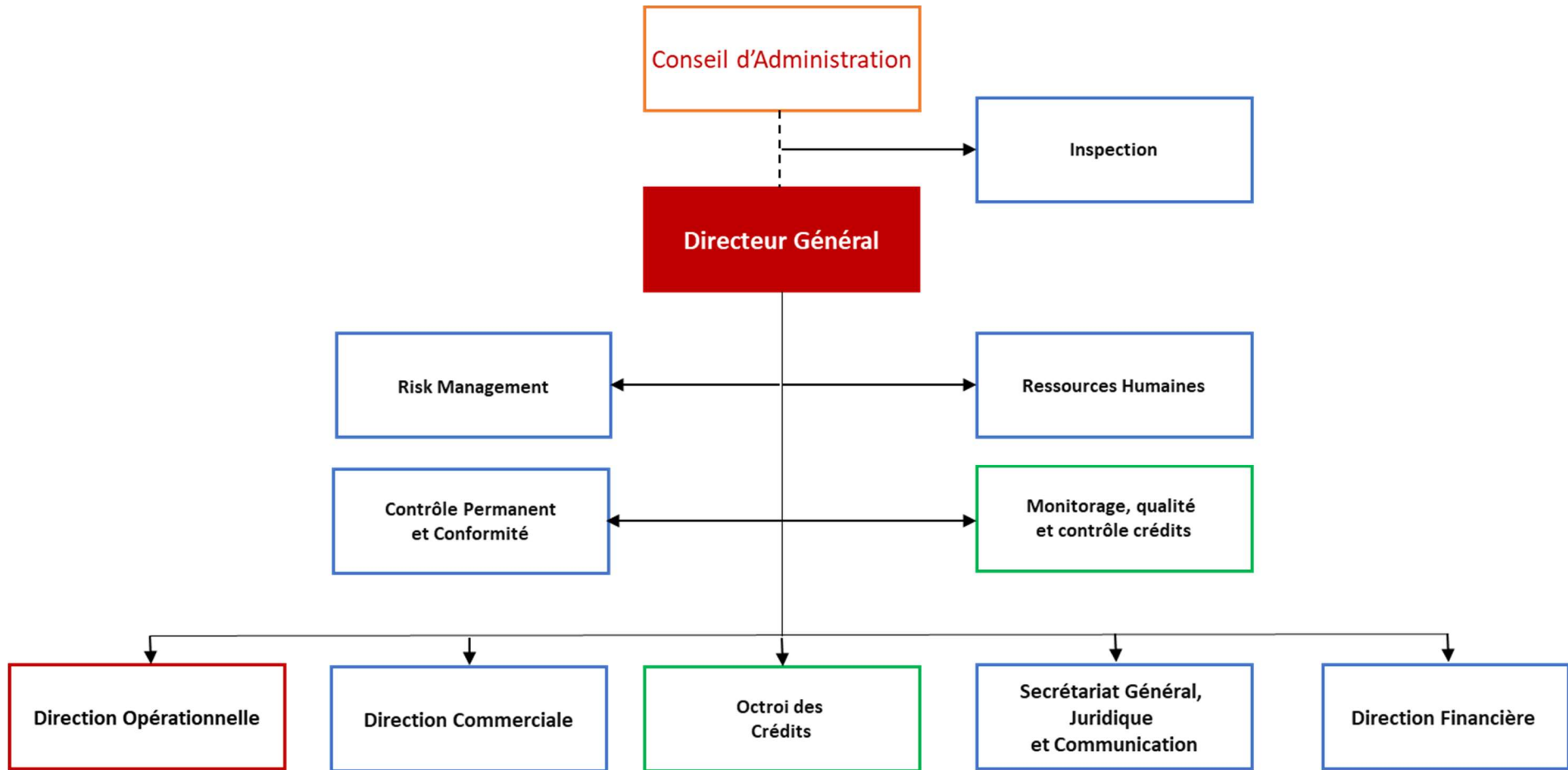
Raffaella FERRARO

### **COMMISSAIRES AUX COMPTES**

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

# Organigramme



# Réseau Commercial

---

**AIX-EN-PROVENCE 13100**

22, cours Mirabeau  
Tél +33 (0) 4 42 93 48 80

**CANNES 06400**

20, rue d'Antibes  
Tél +33 (0) 4 92 98 37 70

**LYON 69003**

55, avenue Maréchal de Saxe  
Tél +33 (0) 4 78 62 94 01

**PARIS 75001**

13-15, boulevard de la Madeleine  
Tél +33 (0) 1 58 16 27 70

**PARIS 75007**

203, boulevard Saint-Germain  
Tél +33 (0) 1 53 63 49 90

**PARIS 75008**

1, avenue Percier  
Tél +33 (0) 1 58 36 40 80

**ANTIBES 06600**

8, avenue Robert Soleau  
Tél +33 (0) 4 92 90 60 90

**FREJUS 83600**

105, av. de Port Fréjus  
Imm. Le Paladien Bât D  
Tél +33 (0) 4 98 11 31 32

**MARSEILLE 13001**

28, rue Grignan  
Tél +33 (0) 4 91 04 41 00

**NICE 06000**

13, rue Alphonse Karr  
Tél +33 (0) 4 93 16 53 00  
2, place Masséna  
Tél +33 (0) 4 93 92 75 50

**STRASBOURG 67000**

43, rue du 22 Novembre  
Tél +33 (0) 3 88 35 76 76

**TOULOUSE 31000**

24, boulevard Lazare Carnot  
Tél +33 (0) 5 62 30 68 40

# Chiffres clés 2025

24 395

Clients

- 4 866 Particuliers
- 2 177 Entreprises
- 638 Tiers Détenteurs de Fonds
- 15 181 Syndicats de Copropriétés Séparées
- 1 069 S.C.I.
- 464 Divers

12

Agences

12 Agences au service de nos clients

Ratio de Solvabilité

(CET1)

31/12/2025

53,7 %

Ratio de levier

31/12/2025

10,1 %

LCR  
Liquidity coverage ratio

31/12/2025

2470 %

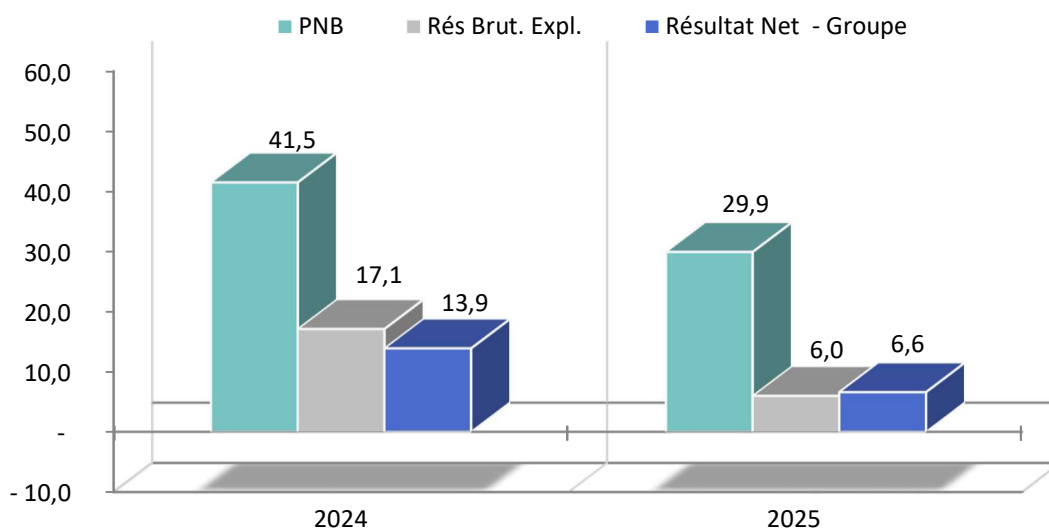
NSFR  
Net stable funding ratio

31/12/2025

511 %

# Résultats 2025

Données Consolidées en M €	2025	2024	2023	2022	Évol. 2024/2025
<b>Total du bilan</b>	1 055	1 055	1 112	1 185	0,0%
<b>Crédits à la clientèle</b>	179	244	324	420	-26,6%
<b>Dépôts de la Clientèle</b>	900	905	970	1 061	-0,5%
<b>Stock Assurance</b>	112	121	138	160	-8,2%
<b>Conservation Clientèle</b>	96	102	111	107	-6,1%





# Rapport de Gestion

---

Ce rapport de Gestion, qui a pour but d'illustrer l'activité de notre établissement en 2025, est structuré de la façon suivante : dans le chapitre 1 seront listés les évènements importants concernant la vie de notre entreprise durant l'exercice écoulé. Le chapitre 2 sera dédié à une présentation sur les risques auxquels est exposée Monte Paschi Banque. Une analyse sur l'activité et les résultats 2025 sera présentée au chapitre 3 où sont commentés les postes les plus importants du Bilan et du Compte de résultat. Dans le chapitre 4, nous illustrerons le système de contrôle interne de la banque et dans le chapitre 5, notre structure. Le chapitre 6 sera dédié à l'Information aux institutionnels. Le chapitre 7 terminera la partie descriptive du rapport de gestion avec un aperçu sur les perspectives 2026.

La seconde partie du rapport sera complètement dédiée aux annexes comptables, aux comptes consolidés et aux comptes sociaux. Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux sont également à disposition à la fin de l'annexe.

# RÉSULTATS DE MONTE PASCHI BANQUE SA

## au cours des 5 derniers exercices

EXERCICES CONCERNÉS	2021	2022	2023	2024	2025
<b>NATURE DES INDICATIONS</b>					
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social (en milliers d'Euros)	124 632	124 632	124 632	124 632	124 632
b) Nombre d'actions émises	8 177 970	8 177 970	8 177 970	8 177 970	8 177 970
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
<b>II. Résultat global des opérations effectives (en milliers d'Euros)</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxe	22 732	23 565	42 573	41 498	29 923
b) Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	-800	1 011	19 621	17 989	7 095
c) Impôts sur les bénéfices	-	-	-502	-1 774	-764
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	100	-652	5 491	13 863	6 583
e) Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
<b>III. Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a) Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	-0,098	0,124	2,338	1,983	0,774
b) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	0,012	-0,080	0,671	1,695	0,805
c) Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
<b>IV. Personnel</b>					
a) Nombre de salariés	164	151	139	128	114
b) Montant de la masse salariale (en milliers d'Euros)	7 549	7 077	6 437	6 273	5 895
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres, etc.) (en milliers d'Euros)	3 977	3 788	3 329	3 297	3 278

# 1 Changement et événements importants concernant la vie de l'entreprise durant l'exercice 2025

---

## 1.1 Événements marquant de l'exercice

Sur le plan international l'année 2025 a vu se poursuivre les conflits Russo Ukrainien et ceux du Proche Orient, ainsi que le début du mandat du président Donald Trump.

Sur le plan économique on retiendra l'instauration de nouveaux droits de douane voulue et initiée par l'administration américaine, la poursuite du développement des entreprises de la tech et une relative stabilité de l'inflation en Europe.

Le niveau moyen des taux sur 2025 et une gestion rigoureuse de nos charges nous ont permis de maintenir de bons résultats : près de 6 M€ de résultat brut d'exploitation et un peu moins de 6,6 M€ de résultat net consolidé.

A noter en particulier le niveau très élevé de notre ratio de solvabilité CET1 à 53,7% (au 31/12/2025 sur base sociale), largement supérieur aux chiffres constatés dans le secteur, en atteignant plus du triple de la moyenne des banques françaises (15,5%<sup>1</sup> fin 2023) et européennes qui s'élève à 16% fin 2024<sup>2</sup>, attestant de la solidité financière de notre Établissement, ainsi que le niveau très important de nos liquidités.

Depuis 2017, le Groupe Montepaschi a mis en œuvre un plan de restructuration conformément aux « *Commitments* » pris avec la Direction Générale de la concurrence de la Commission européenne (DG Comp) dans le cadre de la recapitalisation préventive par l'État Italien de notre Maison Mère, Banca Monte dei Paschi di Siena SpA (« BMPS »). Un des « *Commitments* » prévoit que la filiale française doit envisager un processus de réduction progressive d'activité.

Dans ce contexte, il a été défini un Plan pluriannuel qui envisage pour notre établissement des limites au développement sur des nouveaux marchés et une réduction progressive, notamment du volume du portefeuille crédit. Dans ces conditions, pour l'année 2025 Monte Paschi Banque a continué à concentrer ses efforts sur les activités existantes.

Nous continuons donc à travailler au plus près de nos Clients particuliers, commerçants, PME-PMI, Professions réglementées et en particulier les Administrateurs de biens.

Au cours de l'année 2025, l'Etat italien a maintenu sa participation dans le capital de notre maison mère BMPS à 4,86%, ses un peu moins de 12 % détenus fin 2024 étant dilués suite à l'offre publique d'échange réalisée avec succès sur l'Établissement bancaire Mediobanca.

Notre maison mère a publié un résultat net consolidé préliminaire de 2,75 milliards d'Euros sur l'exercice 2025.

---

<sup>1</sup> Source : Rapport Annuel 2024 du Haut Conseil de Stabilité Financière

<sup>2</sup> Source : Banque Centrale Européenne <https://www.bankingsupervision.europa.eu/home/html/index.en.html>

## 1.2 Événements significatifs intervenant après la clôture de l'exercice

Aucun élément significatif n'est intervenu après la clôture de l'exercice.

## 2 Présentation des risques

Les activités de Monte Paschi Banque l'exposent à l'ensemble des risques mentionnés et définis dans l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur bancaire. Les modalités de leur mesure et de leur surveillance font l'objet des développements présentés ci-après.

L'activité de Monte Paschi Banque France est une activité de banque commerciale qui a pour objectif une croissance durable permettant de piloter la rentabilité à long terme, tout en maîtrisant les risques. Les principales activités, au sein de notre établissement, tant dans le domaine de la gestion commerciale que dans l'activité pour compte propre, concernent les opérations non complexes ou à risque maîtrisé. De ce fait, nous considérons, de manière générale, que l'appétence de Monte Paschi Banque pour le risque, dans tous les domaines de son activité, est faible.

Dans notre démarche d'identification des risques majeurs, nous considérons qu'un risque majeur peut être assimilé à des incidents pouvant entraîner pour la banque une perte sur les fonds propres de plus de 3%. Un risque modéré est assimilé à un incident pouvant engendrer une perte de plus de 0,5% mais moins que 3% sur les fonds propres de notre banque. Enfin, nous considérons qu'un risque mineur peut être assimilé à des incidents pouvant avoir un impact de moins de 0,5% sur les fonds propres de la banque.

Le positionnement de Monte Paschi Banque au sein du groupe BMPS, sa taille ainsi que le profil des actifs ont conduit au choix de méthodologie d'évaluation de chaque risque comme suit :

Risques Pilier 1	
Typologie du risque	Traitement actuel
Crédit	Approche standard conformément au « CRR – Capital Requirement Regulation » Règlement UE N°575/2013 (CRR-CRD IV transposition des textes Bâle III)
Marché	Approche du risque initial
Opérationnel	Approche de l'indicateur de base (BIA- Basic Indicator Approach). Suivi des risques opérationnels par le Responsable des Risques Opérationnels et par le Comité des Risques Opérationnels
Risques Pilier 2	
Typologie du risque	Traitement actuel
Risque de concentration / Pays	Dispositif interne. Suivi des risques par le Risk Management et le Comité de Gestion des Risques
Risque de taux (ALM – Asset Liability Management)	Modélisation basée sur les recommandations diffusées par l'EBA et les normes publiées par le Comité de Bâle. Surveillance du risque selon les indicateurs d'impasses de taux, de sensibilité de la valeur économique du bilan (EVE) et de la sensibilité de la marge nette d'intérêt selon différents scénarios d'évolution de la courbe des taux (parallèle, pentification et aplatissement) et selon différentes intensités de choc Suivi du risque effectué par le Risk Management et par le Comité ALM
Risque de liquidité	Détermination de la capacité de liquidité conformément au règlement UE N°575/2013 (CRR-CRD IV transposition des textes Bâle III) Suivi des limites dans le cadre des déclarations prudentielles
Risque d'intermédiation	Dispositif interne.
Risque de règlement	Dispositif interne.
Risque de change	Dispositif interne de open limit et de stop loss

Les ratios réglementaires, notamment le ratio de solvabilité, sont déterminés en utilisant les données issues des normes comptables FRGAAP définies par l'ANC (Autorité des Normes Comptables), en particulier pour ce qui concerne la détermination du statut de défaut d'un client.

## 2.1 Risque de crédit

Par risque de crédit ou encore risque de contrepartie, nous entendons le risque de perte pour la banque due soit à l'insolvabilité de l'emprunteur à la suite d'un retard de paiement des échéances ou, dans le cas extrême au non-remboursement du prêt soit, à la dégradation de la qualité de l'emprunteur (dégradation de la notation interne/externe du client).

L'activité de la banque commerciale de Monte Paschi Banque est par nature exposée au risque de crédit. En effet, près de 1/4 des actifs de la banque sont représentés par les crédits à la clientèle non interbancaire. Par conséquent, nous considérons qu'il s'agit d'un risque majeur pour la banque pouvant impacter négativement les fonds propres à plus de 3%.

Néanmoins nous considérons que l'appétence de Monte Paschi Banque pour le risque de crédit est faible. En effet les lignes directrices, définies par le Règlement des Crédits de Monte Paschi Banque, en matière de la politique d'octroi de crédit limitent l'exposition de la banque aux financements risqués.

Pour ce qui concerne le provisionnement du risque de crédit, le Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses propose à la Direction Générale les montants de provisions à constituer.

En application du règlement n°575/2013 relatif aux exigences prudentielles (CRR-CRD IV), Monte Paschi Banque utilise l'approche standard pour le calcul d'allocation des fonds propres au titre du risque de crédit. Cette approche impose une évaluation d'allocation en fonction de la pondération de contrepartie (notations externes), du type de contrepartie (Etat, Banque, Corporate, Retail ou Immobilier) et en fonction des garanties éligibles mises en place.

Les notations externes utilisées par Monte Paschi Banque sont celles fournies par la Banque de France et l'agence de notation Standard & Poor's pour le portefeuille de la clientèle entreprise ainsi celles de Fitch ou Moody's pour les créances interbancaires (notamment portefeuille d'investissement pour compte propre). Ces notations sont intégrées et sécurisées automatiquement dans notre système informatique via la Centrale des Risques pour les créances privées/entreprises et via le module Bâle pour les créances interbancaires.

Trimestriellement, la Direction Générale et le Conseil d'Administration analysent les tableaux de bord, élaborés par le Risk Manager, sur la répartition des engagements clientèle (privée & entreprise) par catégories : sains, sous surveillance et contentieux ainsi que par notation interne et externe.

### ***Evolution des engagements bilan et hors bilan clientèle sur base sociale***

Sur base du bilan social, les engagements bilan et hors Bilan s'établissent à un montant total de 310,7M€, en retrait de -94,9M€ soit -17,9% par rapport au 31/12/2024.

Les engagements bilan clientèle s'inscrivent à la baisse (-27,1%) s'établissant à 224,1M€, dont 163,9M€ de créances saines (-27,3%).

Ces réductions du volume de notre portefeuille crédits sont liés aux « commitments » DG Comp.

en M€	31-déc.-23	31-déc.-24	31-déc.-25	VAR 12-2025/ 12-2024 en M€	VAR 12-2025/ 12-2024 en %
<b>Engagements Totaux Bruts</b>	<b>387,2</b>	<b>307,4</b>	<b>224,1</b>	<b>- 83,3</b>	<b>- 27,1%</b>
dont engagements <i>sains</i>	302,0	225,4	163,3	- 62,1	- 27,5%
dont engagements <i>Douteux Bruts</i>	85,3	82,0	60,8	- 21,2	- 25,9%
<i>inclus engagements Doubteux Bafi (Past Due)</i>	3,1	3,4	1,4	- 2,0	- 59,5%
<b>Provisions Doubteux</b>	<b>62,4</b>	<b>62,0</b>	<b>44,6</b>	<b>- 17,4</b>	<b>- 28,1%</b>
<b>Engagements totaux Nets</b>	<b>324,8</b>	<b>245,4</b>	<b>179,5</b>	<b>- 65,9</b>	<b>- 26,8%</b>

Nos créances sont constituées à 7% environ de Prêts Garantis par l'État (P.G.E.), tandis qu'environ 60% sont couvertes par une garantie hypothécaire : plus des 2 tiers de notre portefeuille crédit sont donc des actifs bien garantis.

Dans une optique de maîtrise des risques, il est important de souligner que le risque de concentration est faible : le volume ainsi que la répartition de l'octroi de lignes de crédits sont limités.

### **Les encours douteux**

Les encours douteux bruts ressortent en retrait à 60,8M€, soit une diminution de 25,9%.

Les encours douteux nets ressortent en baisse sur l'année à 16,2M€, soit 9% des engagements totaux (vs 8,1% au 31/12/2024). Leur proportion sur encours bruts s'établit à 7% contre 6,5% fin 2024. Cette augmentation du pourcentage est mécaniquement liée à la réduction du volume des crédits sur l'exercice.

La couverture par les provisions de l'ensemble des encours douteux est substantiellement stable à 73,4% sur l'année (ex 75,7% fin 2024).

Taux de provisionnement et coût du risque	31-déc.-23	31-déc.-24	31-déc.-25
Taux de provisionnement des engagements douteux et compromis	73,2%	75,7%	73,4%
Taux de provisionnement des engagements contentieux (hors douteux bafi)	78,6%	79,9%	76,6%
Taux de provisionnement des engagements douteux bafi	0,0%	6,5%	0,0%
<b>Coût du risque en %</b>	<b>3,6%</b>	<b>1,0%</b>	<b>0,0%</b>

### ***Le dispositif de surveillance du risque de crédit***

L'activité de crédit de Monte Paschi Banque s'inscrit dans le cadre de la Politique de Crédit approuvée par le Conseil d'Administration qui définit la stratégie et les grandes lignes pour les opérations de crédit. Il détermine également le rôle de surveillance du risque de crédit exercé par la Direction des Crédits et le Comité des Crédits.

Au sein de Monte Paschi Banque, le suivi du risque de concentration concernant les contreparties individuelles ainsi que des groupes d'intérêts (lien GRP), est effectué, sur la base trimestrielle, selon les règles définies par le CRBF 93-05 (CRBF : Comité consultatif de la législation et de la réglementation bancaire). Une limite « globale » par pays est accordée aux contreparties bancaires dans la cadre de la procédure des limites groupe BMPS. Une limite individuelle pour les contreparties Corporate est accordée et revue annuellement en relation avec notre maison mère dans le cadre de la procédure du « monitoring du groupe BMPS ». Parallèlement, le Service Contrôle Crédit suit, sur la base mensuelle, les dépassements des autorisations.

## **2.2 Risque de marché**

Le risque de marché est assimilé au risque de perte qui peut résulter des fluctuations de la valeur d'un instrument financier qui compose un portefeuille suite aux variations des conditions de marché (taux d'intérêt, cours des actions, taux de change etc.). Au sein de Monte Paschi Banque, la problématique du risque de marché est limitée car nous n'avons pas de vocation à détenir des positions en portefeuille de négociation. De même, en ce qui concerne le risque de marché lié à la variation des taux de change, il est également très faible car les positions en devise dans les livres de la banque sont limitées au maximum. En conséquence, nous considérons que l'exposition de Monte Paschi Banque, au risque de marché, est mineure.

## 2.3 Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont assimilés au risque de pertes (avérées ou potentielles) dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, des personnes, des systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Nous considérons qu'il s'agit des risques majeurs pour la banque. Cependant, nous jugeons que l'appétence de Monte Paschi Banque pour ces risques est faible.

L'ordre de service mettant en place la structure « risques opérationnels » formalise l'organisation du suivi des risques opérationnels : le Responsable des Risques Opérationnels est en charge de la détection, de la résolution et du suivi des différents dysfonctionnements générant un risque opérationnel pour la Banque. Le Responsable des Risques Opérationnels est rattaché fonctionnellement et hiérarchiquement au Risk Manager.

Depuis l'année 2013, nous avons procédé au renforcement du dispositif de gestion des risques opérationnels, mettant en œuvre l'implémentation de la méthodologie AMA (Approche de Mesure Avancée) en collaboration avec notre maison mère.

Parallèlement, depuis 2014, un outil GRC (Gouvernance, Risque et Conformité) a été mis en place en vue d'améliorer le dispositif de traitement des incidents de risques opérationnels, en apportant une meilleure visibilité des liens avec les processus, les contrôles et les plans d'actions.

Durant l'exercice 2025, les pertes opérationnelles enregistrées ont été limitées.

## 2.4 Risque de concentration

Au 31/12/2025, en montant, nous observons une réduction du risque de concentration par groupe clients sur l'ensemble des paliers comme suit :

- ❑ TOP 5 : 24M€ soit 14,9% (ex 33M€ soit 14,4%) des engagements globaux
- ❑ TOP 10 : 38M€ soit 23,3% (ex 52M€ soit 22,9%) des engagements globaux
- ❑ TOP 25 : 64M€ soit 39,1% (ex 83M€ soit 36,9%) des engagements globaux
- ❑ TOP 50 : 88M€ soit 53,5% (ex 115M€ soit 50,8%) des engagements globaux
- ❑ TOP 100 : 114M€ soit 69,4% (ex 1(1M€ soit 66,9%) des engagements globaux

Monte Paschi Banque n'accorde pas de crédits à des entités hors France hors cas exceptionnels. Par ailleurs, un dispositif de limites des risques par zone géographique est mis en place, au sein de notre banque, pour les contreparties interbancaires. Le suivi de ces limites est assuré par la Direction des Crédits dans le cadre de la procédure des limites pays du groupe BMPS ainsi que par le Comité de Gestion des Risques.

Parallèlement, il faut souligner qu'au 31/12/2025 les engagements clientèle, excluant donc l'exposition interbancaire et par rapport aux expositions totales, étaient répartis de la manière suivante :

- ❑ 87% (ex 87%) en France
- ❑ 7% (ex 7%) en Italie
- ❑ 3% (ex 2%) à Monaco
- ❑ Autres pays ≤ 1% (pour un total d'environ 3%)

## 2.5 Risque de taux d'intérêt

L'activité de gestion du risque des taux de Monte Paschi Banque s'inscrit dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux approuvée par le Conseil d'Administration qui définit la stratégie et les grandes lignes de gestion du risque de taux conformément à l'Arrêté du 3 novembre 2014.

L'exposition au risque de taux de notre banque ne concerne qu'une seule devise, l'Euro.

La gestion Asset and Liability Management (ALM) est assurée par le Risk Management, et fait l'objet de rapports trimestriels communiqués au Comité ALM.

Les principaux indicateurs suivis et surveillés sont :

- Les impasses à taux fixe,
- La sensibilité de la valeur économique du bilan de la banque (EVE) selon plusieurs scénarios d'évolution de la courbe de taux (évolution parallèle selon différentes intensités, pentification et aplatissement de la courbe),
- La sensibilité de la marge nette d'intérêts (MNI) sur un horizon prévisionnel de 12 mois selon plusieurs scénarios d'évolution de la courbe de taux (évolution parallèle selon différentes intensités, pentification et aplatissement de la courbe).

## 2.6 Risque d'intermédiation

Monte Paschi Banque propose à sa clientèle un service de réception transmission d'ordres dont elle assure par ailleurs la tenue de compte conservation. Ce service concerne principalement les ordres négociés sur les marchés réglementés et leur volumétrie est relativement faible. En conséquence, le risque de défaut de la contrepartie est supporté par les intermédiaires de marché.

Parallèlement, l'obligation de l'existence d'une couverture suffisante en instrument financier et en espèces au compte de clients permet une maîtrise du risque de défaillance d'un donneur d'ordre. Toutes les opérations d'intermédiation sont imputées sur leur compte dès leur exécution.

## 2.7 Risque de règlement

Au sein de Monte Paschi Banque, le Front Office Trésorerie est chargé du pilotage des flux. Le Back Office Trésorerie centralise les annonces des services opérationnels (titres, CTA – Centre de Traitement Administratif) et informe le Front Office Trésorerie. Il informe également le contrôleur (contrôle Middle Office) sur les éventuels dépassements « techniques ».

## 2.8 Risque de liquidité

La liquidité de la banque représente la capacité de celle-ci à faire face aux retraits des dépôts et à couvrir les financements en portefeuille de prêts et en portefeuille d'investissement.

Dans l'activité quotidienne, la gestion de la liquidité se fait habituellement à travers la gestion des avoirs de la banque. Le montant des liquidités ou des avoirs échangeables facilement sur le marché, dont une banque doit disposer, dépend de la stabilité de la structure de ses dépôts, du potentiel de réduction rapide de son portefeuille de prêts et de la possibilité de mobiliser rapidement les titres en portefeuille d'investissement.

Le ratio "Loan to Deposit" de notre Établissement au 31/12/2025 est d'environ 19,9%, et nous a permis de dégager un niveau de liquidité très élevé.

Également, nous disposons auprès de notre maison-mère d'une ligne de refinancement de 350 M\$ et d'une ligne de trésorerie, ce qui limite davantage notre exposition au risque de liquidité. Cette ligne n'est plus utilisée depuis 2017.

Par ailleurs, le LCR, le ratio de liquidité à 1 mois (minimum réglementaire de 100%) est amplement respecté au 31/12/2025 s'établissant à 2470% (ex 2098% au 31/12/2024). Ainsi que le ratio NSFR (ratio de liquidité à 1 an) qui ressort au 31/12/2025 à 507% (ex 403% au 31/12/2024).

## 2.9 Risque de change

La position sur chaque devise est suivie par le Front Office Trésorerie. Les opérations de change présentent un volume relativement faible dans l'activité de notre banque.

La position de change nette est exprimée en USD et comprend les stocks de positions de change de chaque devise (sauf Euro) en contre-valeur USD. La position de change nette en USD est le montant le plus grand en valeur absolue entre les stocks de devises débiteurs et créditeurs en contre-valeur USD.

La prise de position de change nette à l'intérieur de la journée « open limite » est de 5M\$ avec la limite maximum stop-loss de 15K€.

## 2.10 Risques E.S.G. (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance)

Attentive aux enjeux en matière environnementale, sociale et de gouvernance d'entreprise, la Banque a engagé, en coordination avec sa Maison-mère, une démarche d'identification, de hiérarchisation et d'analyse des thématiques conformément aux normes prévues par la réglementation.

A ce titre, des informations et des données sur les différentes normes ESG ont été partagées visant à la contribution au rapport de durabilité publié par notre Groupe.

Les informations et données sur ces thématiques, ainsi que le rapport de durabilité sont disponibles sur le site internet du Groupe MontePaschi à l'adresse suivante :

<https://www.gruppomps.it/sostenibilita/index.html>

## 2.11 Risque de levier

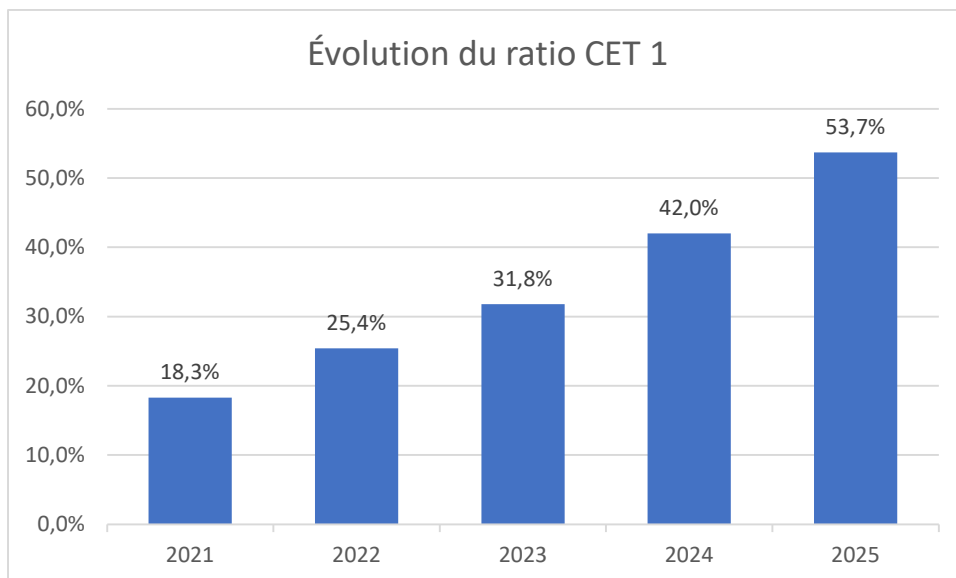
Au 31/12/2025, le ratio de levier s'établit à 10,1% (ex 10,2% fin 2024), largement supérieur au minimum réglementaire de 3%.

## 2.12 Capital Réglementaire

En application du CRD IV, la Monte Paschi Banque a retenu l'approche standard pour le calcul des risques du crédit, la méthode du risque initial pour le risque de marché et enfin la méthode de l'indicateur de Base pour l'allocation au titre des risques opérationnels.

La réglementation prudentielle impose un suivi permanent du ratio de solvabilité et les encours pondérés.

Au 31/12/2025, le ratio de solvabilité CET1 s'inscrit en augmentation par rapport à fin 2024, ressortant à hauteur de 53,7% (ex 42%) sur base sociale. Largement supérieur aux chiffres constatés dans le secteur, en atteignant plus du triple de la moyenne des banques françaises (15,5%<sup>1</sup> fin 2023) et européennes qui s'élève à 16% fin 2024<sup>2</sup>, il atteste de la solidité financière de notre Établissement.



<sup>1</sup> Source : Rapport Annuel 2024 du Haut Conseil de Stabilité Financière

<sup>2</sup> Source : Banque Centrale Européenne <https://www.bankingsupervision.europa.eu/home/html/index.en.html>

### 3 L'activité et les résultats 2025

---

Monte Paschi Banque a arrêté son Bilan Consolidé au 31 décembre 2025 avec un Résultat Net de 6.583 k€ et un Résultat Net Social de 6.179 k€.

En 2025 la banque a poursuivi sa stratégie de maîtrise de risque, qui a permis de renforcer la solidité de la banque et d'afficher au 31/12/2025 des ratios réglementaires (coefficient de solvabilité – ratio CET1 de 53,7% - et de liquidité in primis) largement au-delà des minimums imposés par la réglementation.

Le total de bilan de la banque affiche une substantielle stabilité à 1,055 Milliards d'euros. Celle-ci est strictement liée à la capacité de collecte de notre Établissement qui affiche un niveau de ressources directes auprès de la clientèle stable depuis plusieurs années.

Le résultat brut d'exploitation consolidé est positif, légèrement sous les 6 M€.

Malgré une diminution de l'octroi de crédits, la partie commission fait preuve d'une bonne tenue, contenant sa baisse dans des limites raisonnables. Et en dépit de la baisse des taux d'intérêts, notre Établissement a su faire preuve de résilience en maintenant un niveau de performance élevé.

Les efforts consentis en vue d'aboutir à une bonne maîtrise des charges d'exploitation (-39,2% depuis 2016) nous ont permis d'obtenir un résultat consolidé net de 6 583 k€.

Dans les paragraphes qui suivent, est présentée une comparaison des différences les plus significatives des postes de Bilan consolidé 2024 et 2025 ainsi qu'une analyse des événements les plus significatifs qui ont déterminé le résultat 2025. Dans une première partie (3.1) seront analysés les postes du Bilan de l'actif et du passif et dans une seconde partie (3.2) seront traitées les soldes intermédiaires de gestion du Compte de résultat.

## Le Bilan consolidé

(Données en milliers d'Euros au 31/12/2025)

ACTIF en K€	2025	2024	%	PASSIF en K€	2025	2024	%
Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	12 973	12 209	6,3%	Caisse, Banques Centrales, C.C.P.	0	0	ns
Créances sur les établissements de crédit	840 984	782 228	7,5%	Dettes envers les établissements de crédit	623	791	-21,3%
Créances sur la clientèle	179 299	244 296	-26,6%	Comptes créditeurs de la clientèle	899 990	904 622	-0,5%
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	ns	Dettes représentées par un titre	0	0	ns
Actions et autres titres à revenu variable	14	13	10,9%	Autres passifs	2 763	5 056	-45,4%
Parts dans les entreprises liées	1 255	1 345	-6,7%	Comptes de régularisation	19 446	18 535	4,9%
Immobilisations incorporelles	8 022	4 142	93,7%	Provisions	2 188	2 209	-1,0%
Immobilisations corporelles	2 560	2 820	-9,2%	Fonds pour risques bancaires généraux	600	600	0%
Autres actifs	3 568	3 480	2,5%	Dettes subordonnées	0	0	ns
Comptes de régularisation	6 645	4 408	50,7%	Capital souscrit	124 632	124 632	0%
				Primes d'émission	22 366	22 350	0%
				Réserves	48 363	48 762	-0,8%
				Report à nouveau	-72 235	-86 481	-16,5%
				Résultat de l'exercice	6 583	13 863	52,5%
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 055 320</b>	<b>1 054 940</b>	<b>0,04%</b>	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 055 320</b>	<b>1 054 940</b>	<b>0,04%</b>
<b>Hors-Bilan: Engagements donnés</b>				<b>Hors-Bilan: Engagements reçus</b>			
* Engagements de financement	1 559	3 206	-51,4%	* Engagements de financement	303 118	340 366	-10,9%
* Engagements de garantie	84 901	95 019	-10,6%	* Engagements de garantie	24 553	37 968	-35,3%
* Engagements sur titres	0	0	ns	* Engagements sur titres	0	0	ns

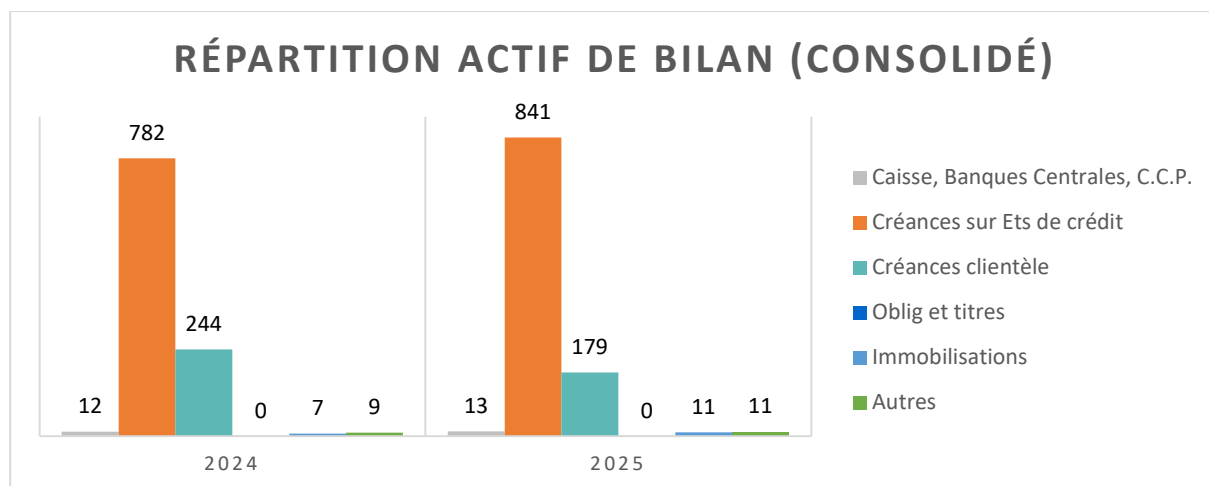
Le total du Bilan (consolidé) au 31/12/2025 est de 1,055 milliards d'euros, en ligne avec les niveaux de 2024 (+0,04%).

Dans le cadre des engagements pris avec la DG Comp de la Commission Européenne par rapport à la recapitalisation préventive du Groupe Montepaschi par l'État Italien, qui détient actuellement 4,863% du capital de notre Maison Mère, Banca Monte dei Paschi di Siena SpA, un plan pluriannuel envisage pour MPB des limites au développement sur des nouveaux marchés et une réduction progressive, notamment du volume du portefeuille crédit. Nous pouvons donc noter une réduction du volume des créances accordées à la clientèle (-26,6%), laquelle est compensée par une augmentation de nos liquidités. Le ratio loan to deposit est d'environ 20% au 31/12/2025.

### L'actif de Bilan :

A l'actif, les volumes sont ainsi répartis : les créances clients s'élevaient à 179 M€, et représentent 17,0% du total, les créances sur établissements financiers ainsi que la trésorerie disponible (Caisse et Banque Centrales) pèsent 815 M€ et représentent 77,3%. Les autres postes comptent pour 5,75% du total. Les actifs liquides sont élevés, en particulier la trésorerie disponible.

Une répartition graphique de l'actif du bilan est représentée dans la figure ci-après :



Pour ce qui concerne le poste Créances sur la clientèle on remarque une nette diminution (-26,6%) du niveau global d'emplois qui est passé en 2025 à 179 M€, contre 244 M€ en 2024. Cette diminution est expliquée en partie par le remboursement en cours d'année de dossiers de crédit de montant élevés, par la volonté de la banque de sélectionner des dossiers de meilleure qualité aussi dans une optique de risque/rendement et par une activité d'octroi de crédit réduite, conformément aux engagements DG Comp de réduction de volume des crédits. Nos créances sont constituées à 7% environ de Prêts Garantis par l'État (P.G.E.), tandis qu'environ 60% sont couvertes par une garantie hypothécaire : plus des 2 tiers de notre portefeuille crédit sont donc des actifs bien garantis.

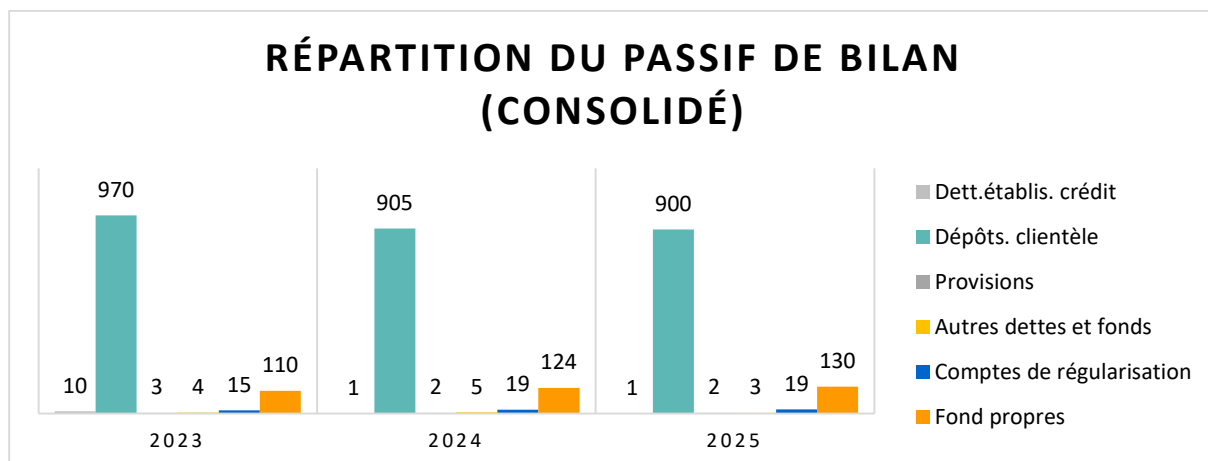
Le portefeuille pour compte propre de la banque ressort à néant.

En 2025, notre filiale Monte Paschi Conseil a procédé à la vente d'une part importante de son stock d'immeubles, et il lui reste à vendre un emplacement de parking à Beaulieu (06).

### Le passif de Bilan :

Au passif du bilan les dépôts clients représentent 85,3% du total, en ligne avec la stabilité historique de notre récolte. Les autres postes comptent pour 14,7%, incluant les fonds propres à hauteur de 12,3%.

Une répartition graphique du passif du bilan est représentée dans la figure ci-après :



En ce qui concerne le niveau de Ressources de la clientèle, on constate un léger tassement par rapport à l'exercice précédent (-0,5%). En 2025, le niveau des dépôts clientèle s'établit à un peu moins de 900 M€.

### 3.1 Le Compte de Résultat consolidé

(Données en milliers d'Euros au 31/12/2025)

Compte de Résultat	2025	2024	Evol.
<b>Intérêts nets</b>	22 985	35 199	-34,7%
Revenu des titres à revenu variable	113	88	29,2%
<b>Commissions nettes</b>	5 400	5 920	-8,8%
Produits nets de opérations financières	126	76	64,7%
Produits nets de l'exploitation bancaire	1 298	215	503,6%
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	29 923	41 498	-27,9%
Charges générales d'exploitation	-23 127	-23 468	-1,5%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions sur immo. Incorp. et corp.	-830	-937	-11,4%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	5 966	17 093	65,1%
Coût du risque	1 081	-1 414	-176,4%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	7 047	15 678	55,0%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0	ns
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	7 047	15 678	55,0%
Résultat (perte) exceptionnel	300	-41	835,9%
Impôts sur les bénéfices *	-764	-1 774	-56,9%
Dotations (reprise) des fonds pour risques bancaires généraux	0	0	ns
<b>RESULTAT NET - PART DU GROUPE</b>	6 583	13 863	52,5%
* dont impôts différés	0	0	
* dont participation des salariés groupe	0	0	
*IS groupe	-764	-1 774	

L'analyse du Compte de Résultat consolidé 2025 présente les aspects principaux ci-dessous résumés :

#### Les intérêts et les commissions

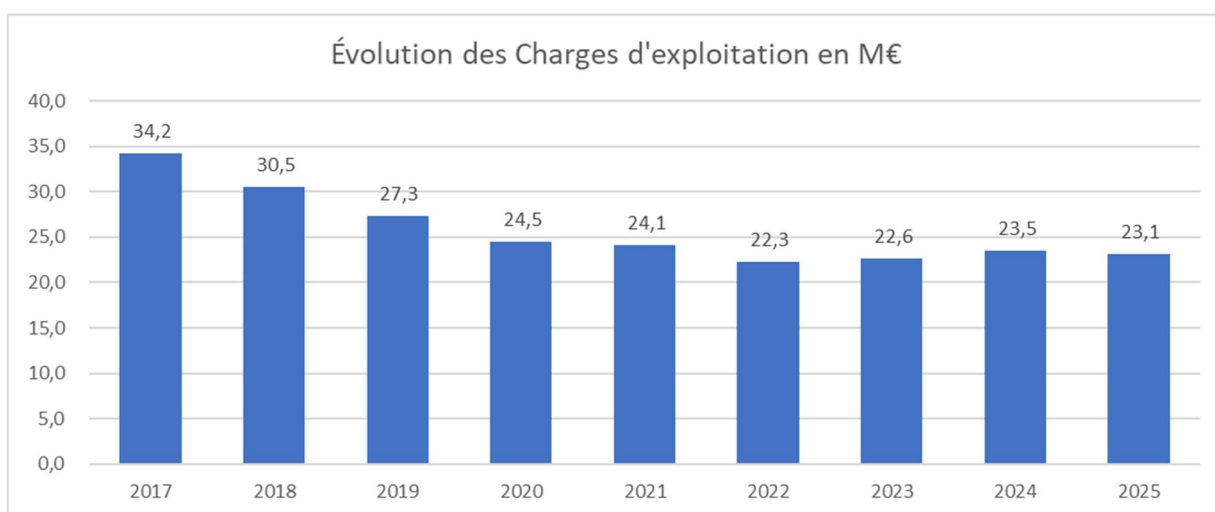
La marge d'intérêts, compte tenu d'une réduction de 26,6% du niveau d'emploi, accompagnée de 4 baisses successives des taux directeurs, qui ont eu lieu en février, mars, avril et enfin juin 2025 (-0,25% à chaque occasion), affiche une baisse de 34,7%.

Le niveau des commissions nettes est en baisse de 8,8% par rapport à 2024. A l'image de ce qui s'est déroulé l'an dernier, cette évolution est principalement liée à la diminution en volumes de l'activité octroi de crédits à notre clientèle.

### Charges d'Exploitation

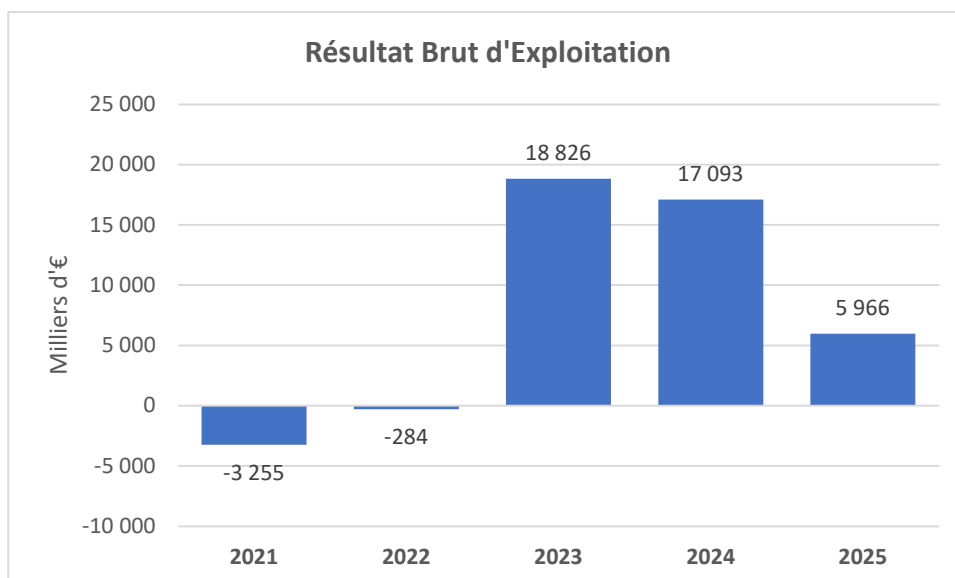
Au niveau des Frais Généraux, on note une baisse de 1,5% en 2025 par rapport à 2024 (-39,2% depuis 2016). Ils s'inscrivent donc dans la continuité des exercices précédents et témoignent des efforts à nouveau réalisés en 2025 pour les contenir, et ce en dépit de l'inflation.

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution des charges d'exploitation sur les huit derniers exercices :



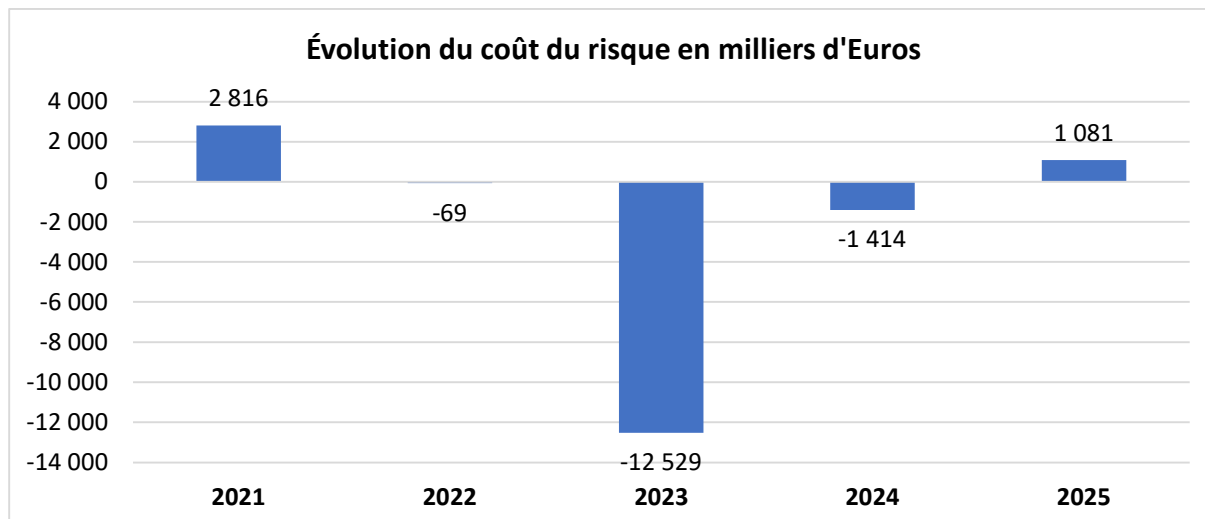
### Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation s'élève à un peu moins de 6 M€, par rapport aux 17,1 M€ dégagés l'an dernier. Malgré la diminution du volume de crédits accordés et la baisse continue des taux d'intérêts, il demeure solide.



### Coût du risque

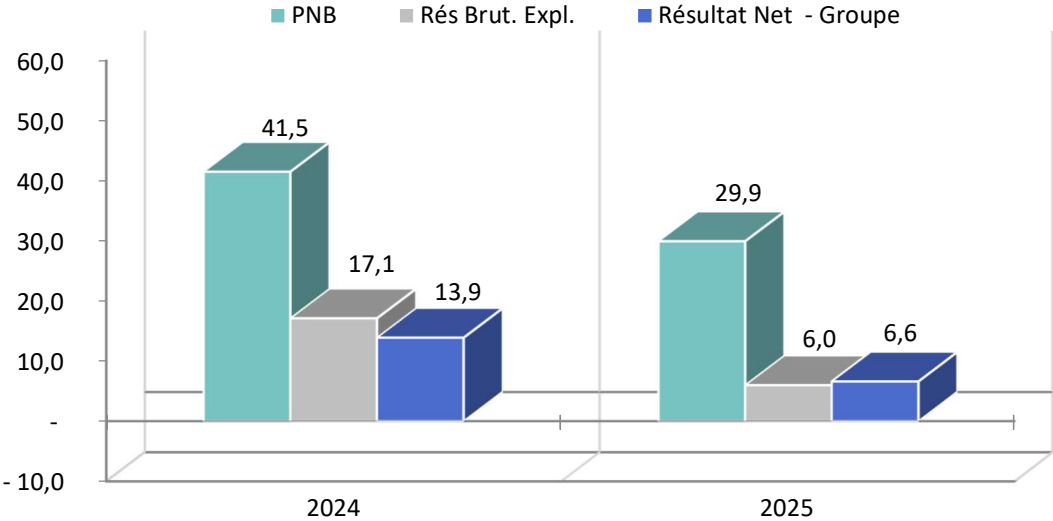
Le coût du risque est positif en termes d'impact sur le résultat et s'élève à environ +1,1 M€ : il atteste de la qualité de notre politique de maîtrise du risque crédits.



### Résultat Net Consolidé – Part du Groupe

Le Résultat Net 2024 ressort à 6 583 k€, exprimé comme la somme de toutes les composantes décrites ci-dessus. En dépit d'un contexte défavorable, il apparaît néanmoins comme solide.

Ci-dessous une synthèse graphique des principaux soldes de gestion comparés entre 2024 et 2025 :





## 4 Le contrôle interne

---

L'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, stipule notamment que « Les entreprises assujetties veillent à mettre en place un contrôle interne en adaptant l'ensemble des dispositifs prévus par le présent arrêté, ainsi que, le cas échéant, par les dispositions européennes directement applicables, à la taille, au volume de leurs activités, aux implantations ainsi qu'à la nature, à l'échelle et à la complexité des risques inhérents à leur modèle d'entreprise et à leurs activités ». Elles doivent, pour cela, disposer de trois niveaux de contrôle distincts :

- Le premier niveau de contrôle est assuré par des agents exerçant des activités opérationnelles.
- Le deuxième niveau de contrôle est assuré par des agents au niveau des services centraux dédiés à la gestion des risques y compris le risque de non-conformité. Ce deuxième niveau de contrôle est assuré par la fonction de vérification de la conformité et la fonction de gestion des risques.
- Le troisième niveau de contrôle est assuré par la fonction d'audit interne, l'Inspection, composée d'agents au niveau central distincts de ceux réalisant les contrôles de premier et deuxième niveau.

Selon ces principes, le système de contrôle interne de la Banque est organisé de la manière suivante :

Dans les agences et services, le premier niveau de contrôle est assuré par les titulaires de chaque poste de travail qui, de manière permanente, doivent contrôler la véracité de leurs opérations notamment lors des validations. L'encadrement des unités complète les contrôles de premier niveau par des vérifications journalières ou périodiques et veille au respect des mesures de contrôles et à la sécurité des opérations traitées.

Le Département Contrôle Permanent et Conformité, deuxième niveau de contrôles, supervise les contrôles réguliers effectués par les services, les agences et les filiales. A ce titre, une attention particulière est portée au dispositif de contrôle du réseau commercial qui fait l'objet d'un suivi spécifique par des contrôleurs qui s'assurent de la bonne réalisation des contrôles affectés aux agences. Il est notamment chargé de contrôler en deuxième niveau l'ensemble des certifications des comptes internes et nostri des agences et services. Il s'assure également que les diligences des agences et des filiales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le gel des avoirs sont bien effectuées. Le responsable de ce département coordonne les contrôles de conformité effectués par les différents services, agences et filiales de la banque. Il est également responsable de la Conformité des Services d'Investissement auprès de l'AMF (RCSI) et Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO). Il rend compte de l'exercice de ses missions aux dirigeants effectifs de la banque ainsi qu'au Comité d'Audit et des Risques.

Le Risk Manager a la charge du suivi et du contrôle de l'ensemble des risques supportés par la Banque, de la mise en œuvre des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise. Il établit la cartographie des risques de la Banque, formule des recommandations et émet des alertes pour la réduction de ces risques. Ces dispositifs ont pour but d'appréhender les risques de différentes natures auxquels la Banque est exposée et d'en réaliser une analyse transverse et prospective.

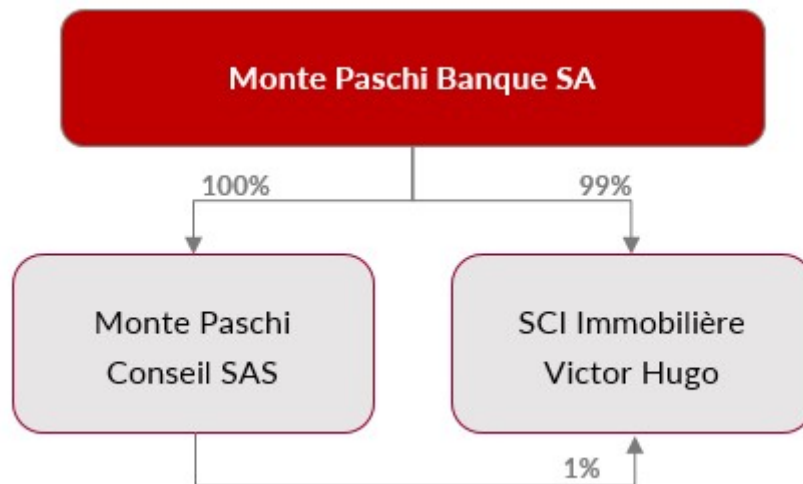
L'Inspection, troisième niveau de contrôle, assure son rôle par des vérifications sur pièces et sur place dans les différents services du siège comme en agence et dans les filiales. Elle réalise ses missions dans le cadre d'un Plan d'audit pluriannuel proposé aux Dirigeants Effectifs, au Comité d'Audit et des Risques et soumis au Conseil d'Administration pour approbation, en intégrant les éventuelles remarques de la Direction de l'audit interne de la Maison Mère. Les conclusions des missions d'audit interne font l'objet d'une appréciation indiquée sur une échelle de 1 à 4 en fonction de la sensibilité des points examinés. Ce rating de synthèse permet d'effectuer des comparaisons et de déterminer des profils de risque.

L'administration des contrôles dans l'outil informatique pour la gestion de contrôles, processus et risques permet d'avoir un suivi du dispositif de contrôle permanent efficace et standardisé. Les agences et services, premier niveau de contrôle, doivent reporter mensuellement à travers cet outil la réalisation des contrôles au Département Contrôle Permanent et Conformité. Une migration de l'outil informatique et une revue de contrôle a été réalisée en 2022.

Le Manuel de contrôle interne de la banque tient compte des dispositions de la réglementation française et de la directive spécialisée de la Maison Mère. Celles-ci visent, notamment, à renforcer le rôle et l'indépendance du contrôle interne. Ainsi, le Responsable du Département Contrôle Permanent et Conformité et le Risk Manager sont directement rattachés au Directeur Général. Le responsable de l'Inspection est, quant à lui, rattaché hiérarchiquement au Conseil d'Administration, fonctionnellement au Directeur Général et rapporte au Comité d'Audit et des Risques. Ce dernier est composé de trois administrateurs, dont deux sont indépendants. Le Président du Comité d'Audit et des Risques, administrateur indépendant, est également Président du Conseil d'Administration. Le Risk Manager, les Responsables du Contrôle Permanent et Conformité et de l'Inspection y exposent le résultat de leurs travaux respectifs lors de ses réunions, au moins trimestrielles, auxquelles sont invités les Commissaires aux comptes et également, en fonction des besoins, le Directeur Général et certains responsables de la banque.

## 5 La structure

---



A fin 2025, l'effectif de la banque était de 114 personnes. Le réseau commercial s'appuie sur 12 Agences RETAIL réparties sur toute la France, sur des équipes dédiées à la clientèle dite Private basées à Paris et à Cannes et sur un Centre d'affaires basé à Paris (avec une antenne à Strasbourg) chargé du suivi de l'activité PME, Large Corporate et synergie avec la clientèle Corporate du groupe Montepaschi.

### 5.1 Les Comptes Sociaux

#### Les dividendes

Aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes pour l'exercice 2025. Les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des exercices 2022, 2023 et 2024 ont été respectivement les suivantes :

- aucun dividende en 2024
- aucun dividende en 2023
- aucun dividende en 2022

## La situation des principales filiales

Conformément aux dispositions légales en la matière, les résultats des filiales pour l'exercice 2025, s'établissent comme suit :

### ***SCI Victor Hugo***

Cette filiale, propriétaire de divers locaux d'exploitation, perçoit les loyers et assure la gestion immobilière de ces locaux.

La filiale affiche en 2025 un bénéfice de 105 K€. Les bénéfices de 78 K€ réalisés en 2024 ont été distribués aux Associés au prorata de leur participation dans le capital (MPB 99%, MPC 1%).

### **- *Monte Paschi Conseil***

Monte Paschi Conseil (MPC) est une société de conseil et transaction en immobilier filiale à 100% de Monte Paschi Banque. MPC propose ses services notamment à la clientèle de la banque.

Dans le cadre de la résolution de dossiers contentieux, MPC est devenue propriétaire des biens immobiliers à usage d'habitation situés dans un immeuble résidentiel à Beaulieu (06) et dans un immeuble résidentiel à Beausoleil (06).

Ces immeubles ont vocation à être revendus dans les meilleurs délais. Ils sont à ce titre comptabilisés en « Stocks d'immeubles » dans l'attente de leur revente. Les produits des ventes réalisées nets de frais de vente sont utilisés pour réduire les encours des prêt accordés.

La commercialisation des immeubles de MPC à Beausoleil a été finalisée en 2024.

La commercialisation des immeubles de MPC à Beaulieu a continué en 2025 avec la vente d'un appartement et de deux parkings. A la suite de ces ventes, il reste en stock un emplacement de parking, qui se trouve sous compromis.

Le bilan 2025 de MPC reflète les variations liées à ces ventes.

Monte Paschi Conseil enregistre en 2025 un bénéfice d'environ 5 K€.

Le résultat 2025 est composé principalement par les éléments suivants :

- les produits d'exploitation d'environ 626 K€, dont :
  - 404 K€ de produit lié aux ventes réalisées,
  - 222 K€ de produit lié à la reprise de valeur sur la provision liée aux biens vendus ;
  
- les charges d'exploitation qui s'élèvent à 599 K€ environ, dont :
  - 548 K€ de charges d'exploitation liées à la diminution de la valeur comptable brute des biens vendus,
  - 49 K€ d'autres charges;

- les charges financières, liées aux crédits accordés par MPB, qui s'élèvent à 28 K€.

La situation des capitaux propres négatifs de Monte Paschi Conseil a été régularisée par le biais des opérations sur le capital social suivantes : augmentation du capital d'un montant de 399 000 € par la création et l'émission de 350 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,14 euros chacune, suivie d'une réduction du capital d'un montant de 399 000 € par voie d'annulation de 350 000 actions de la société d'une valeur nominale de 1,14 euros, et ce afin d'apurer les pertes reportées à nouveau à concurrence de 383 239,30 euros et de doter la société d'un compte de prime d'émission à concurrence d'un montant de 15 760,70 euros.

Monte Paschi Conseil bénéficie de l'intégration fiscale de la banque.

## 5.2 Les Actionnaires

Au 31/12/2025, la répartition du capital se décomposait comme suit :

99.99999 % Banca Monte dei Paschi di Siena SpA, 0.00001 % au Président du Conseil d'Administration de Monte Paschi Banque SA (aux termes d'un prêt d'action).

## 5.3 Les Administrateurs

Le décret de la loi NRE publié le 20 février 2002 précise que le rapport de gestion devra mentionner le cumul des mandats d'administrateur. Comme pour le Président, la loi ne s'applique pas aux autres administrateurs qui ont des mandats dans des sociétés anonymes hors du territoire français. La liste a été donnée à nos Commissaires aux Comptes et est à la disposition des actionnaires au Secrétariat Général de la banque.

## 5.4 Les Mandataires Sociaux

La loi prévoit également que le rapport précise le montant des rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux. De ce fait, l'Assemblée Générale du 13 avril 2023 a fixé à 132.000 Euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Le Conseil du 28 avril 2023 a décidé de fixer le montant des jetons de présence pour l'exercice social annuel respectivement à 58.000,00 EUR. - pour le Président, à 26.000,00 EUR. - pour le Vice-Président et à 16.000,00 EUR. - pour chacun des administrateurs.

Chaque Administrateur perçoit 100% de jetons de présence attribués pour chaque Conseil uniquement en cas de présence physique ou par visioconférence à la séance. A défaut, l'indemnité est limitée à hauteur de 75 % du montant alloué.

## Mandats

Monsieur Gilles GUITTON

Président du Conseil d'Administration de MONTE PASCHI BANQUE SA

Monsieur Fabrizio LEANDRI

Vice-Président de MONTE PASCHI BANQUE SA

Madame Carole DELORME D'ARMAILLE

Président de ATHYS FINANCES CONSEIL, SASU

Administrateur de MONTE PASCHI BANQUE SA

Administrateur de Etablissements Maurel et Prom SA

Monsieur Carmelo GIAN SIRACUSA

Administrateur de MONTE PASCHI BANQUE SA

Monsieur Daniele BASTIANELLI

Directeur Général de MONTE PASCHI BANQUE SA

Représentant Légal de MONTE PASCHI BANQUE SA, gérante de la SCI VICTOR HUGO

Il est rappelé que, aux termes de l'article L 225-51-1 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration de Monte Paschi Banque du 21 juin 2004 a décidé que la présidence du conseil d'administration et la direction générale de la société soient assurées de façon dissociée par deux personnes différentes (en ce qui concerne le président pour la durée de son mandat et concernant le directeur général pour une durée indéterminée).

## 5.5 Informations sur la gouvernance d'entreprise

Conformément à l'article L225-37-4 - Code de commerce, il est indiqué qu'aucune convention n'a été conclue, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Conformément à l'article L225-37-4 - Code de commerce, il est indiqué qu'il n'existe aucune délégation en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

## 6 Information aux institutionnels

---

Aux termes de la réglementation relative à la "divulgence des informations au marché" dans le cadre des accords internationaux d'exigence prudentielle applicable aux établissements de crédit dits "Bâle III" (Directive 2013/36/UE et Règlement Européen n°575/2013 du 26/06/2013 dit « CRR », tel que modifié par le Règlement Européen n°2019/876 dit « CRR 2 » et le Règlement Européen n°2024/1623 dit « CRR 3 »), transposés en France par ordonnance du 20 février 2014 et arrêtés du 3 novembre 2014, le Groupe Montepaschi publie périodiquement les informations relatives au Pilier 3, sur base consolidée, sur son site Internet à l'adresse suivante :

<https://www.gruppomps.it/investor-relations/archivio/pillar-iii.html>

Par ailleurs, le présent rapport figure sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://www.montepaschi-banque.fr/fr/espace-institutionnel>

et est disponible sous format papier en faisant la demande par écrit au Secrétariat général de la banque à l'adresse du siège social.

### 6.1 Informations dans le cadre de la réglementation Art D441-6 du Code de Commerce

Conformément aux dispositions de l'Article D441-6 du Code de Commerce, nous reportons ci-après la décomposition, à la clôture du dernier exercice, du solde des dettes à l'égard de nos fournisseurs, par date d'échéance.

Échéancier de paiement des fournisseurs :

Factures fournisseurs reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Montant total TTC des factures concernées	0 €	0 €	0 €	7 779 €* 7 779 €	0 €	7 779 €

\* Montants correspondants à des factures liées à des prestations non finalisées et/ou en attente de précisions complémentaires

Factures clients reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Montant total TTC des factures concernées	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes qui n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Les dettes échues sont payables dans le délai indiqué ci-dessus.

## 6.2 Informations dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur bancaire sur la politique de rémunération des acteurs de marché et la politique de rémunération en général

Cet arrêté (art. 266) impose d'indiquer les informations quantitatives sur la rémunération d'une part des membres de l'organe exécutif et d'autre part des personnes dont les activités ont une incidence sur le profil de risque de l'entreprise.

### Personnels dirigeants

Dirigeants expatriés : la politique de rémunération est définie par la Maison Mère selon les critères définis par les directives du Groupe.

Autres Dirigeants : une prime discrétionnaire peut être attribuée en cohérence avec la charge de responsabilités et selon les mêmes règles que pour l'ensemble du personnel.

Pour l'année 2025 aucune prime n'a été versée. Concernant la rémunération de l'organe exécutif, le nombre de dirigeants étant limité à 2 personnes dont un expatrié salarié de la Maison Mère,

l'information ainsi demandée reviendrait à fournir des données individuelles ce qui n'est pas l'objectif de ce règlement.

### **Personnel de la salle des marchés**

Monte Paschi Banque ne dispose pas de salle de marché, mais uniquement d'un front office avec un effectif et son backup, dont la rémunération est soumise aux mêmes règles que celles de l'ensemble du personnel.

### **Personnel des contrôles**

Le Conseil d'administration détermine l'assiette de la rémunération (salaires et indemnités de rôle annuels) du Responsable de l'Inspection/Audit Interne, du Responsable du Département Contrôle Permanent et Conformité et du Risk Manager, après avis du comité d'audit et des risques, sur proposition du Président du conseil d'Administration sur la base des lignes directrices du Groupe et des services compétents de la Maison Mère.

## **6.3 Informations concernant les modalités selon lesquelles le rapport de gestion est tenu à la disposition du public**

Le rapport annuel 2025 contenant le rapport de gestion, les comptes sociaux et consolidés, les annexes y afférant ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.montepaschi-banque.fr/fr/espace-institutionnel> mais également en faisant la demande par courrier au Secrétariat général de Monte Paschi Banque 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS.

## **6.4 La politique de rémunération en général pour l'ensemble du personnel**

Il n'existe pas de comité spécialisé en matière de rémunération dans notre entreprise. En l'absence de décret, les directives européennes ne traitant pas ce sujet et étant donné la taille de notre établissement, il a été décidé de ne pas instaurer de comité.

Notre politique de rémunération s'applique à l'ensemble du personnel y compris les membres de l'organe exécutif. Cette rémunération est fixe (salaire annuel brut) et ne comporte pas de partie variable.

Les rémunérations fixes sont déterminées sur la base du rôle et des responsabilités selon les niveaux de rémunération moyens exprimés par le marché.

Le processus décisionnel en matière de primes discrétionnaires dites au « mérite » à distribuer à l'ensemble du personnel est mis en œuvre selon les directives de la Maison Mère telles que définies dans le rapport « relation sur la rémunération aux sens de l'art. 123-ter du texte unique de la finance », et est soumis, à chaque exercice, à l'approbation de l'Assemblée Générale de Monte Paschi Banque.

Afin d'assurer la cohérence des politiques et des procédures de rémunération dans le Groupe, et en raison de notre taille et des profils professionnels identifiés, il est préconisé de ne pas mettre en œuvre

une politique de variables selon les modalités prévues par les normes professionnelles. En effet, ce système incitatif n'existe pas aujourd'hui dans notre entreprise et serait inapproprié et incohérent au vu de la typologie de personnel décrit au paragraphe I de ce rapport car :

- le niveau des rémunérations, et l'enveloppe des primes discrétionnaires ne sont pas significatifs et n'ont pas d'incidence sur le profil de risque de l'entreprise (compte tenu de la taille de l'entreprise, de son organisation interne, de sa nature et de la portée de son activité), le total des primes discrétionnaires ne dépassant pas 0,5% des fonds propres ni 1% de la masse salariale.
- chaque année, notre entreprise s'engage à vérifier la pertinence de sa politique au regard de l'évolution de l'activité et de l'environnement économique et réglementaire.

En 2025 il n'y a pas eu d'accord sur une augmentation générale des salaires. Il a en revanche été versé aux salariés une prime de partage de la valeur pour un montant total de 77 487 Euros. Aucune augmentation individuelle n'a été attribuée hormis les révisions au titre de la Garantie Salariale Individuelle prévue par la convention collective de la banque, représentant, pour 2025, 0,30 % de la masse salariale.

## 7 Les perspectives 2026

---

Compte-tenu des ratios de solvabilité de notre Établissement et des liquidités importantes dont il dispose, le niveau actuel des taux d'intérêts nous laisse entrevoir des perspectives positives sur les résultats à venir.

Monte Paschi Banque poursuivra en 2026 ses efforts sur les activités existantes, autour de mesures destinées à impacter de façon transversale ou sectorielle les différentes activités de la banque :

- amélioration de la qualité des services à la clientèle
- attention particulière au risque lié aux crédits
- focus constant sur la récolte de ressources, directes ainsi qu'indirectes
- amélioration du taux d'équipement de la clientèle
- automatisation systématique pour les clients administrateurs de biens et syndics en régime de traitement manuel des opérations
- renforcement des synergies, à l'intérieur de notre établissement tout comme avec la Maison Mère

# ANNEXES



# COMPTE DE RÉSULTAT 2025 (CONSOLIDÉ)

En milliers d'euros	Notes	2025	2024	Evol. en Mt	Evol. 2024/2023
Intérêts et produits assimilés	13	26 284	39 081	-12 797	-32,7%
Intérêts et charges assimilées	13	-3 299	-3 883	-584	-15,0%
<b>Intérêts nets</b>		<b>22 985</b>	<b>35 199</b>	<b>-12 213</b>	<b>-34,7%</b>
<b>Revenu des titres à revenu variable</b>		<b>113</b>	<b>88</b>	<b>26</b>	<b>29,2%</b>
Commissions (produits)	14	6 134	6 680	-545	-8,2%
Commissions (charges)	14	-734	-760	-26	-3,4%
<b>Commissions nettes</b>		<b>5 400</b>	<b>5 920</b>	<b>-519</b>	<b>-8,8%</b>
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation		126	76	49	64,7%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés				0	ns
Gains ou pertes sur opérations sur instruments financiers				-	ns
<b>Produits nets de opérations financières</b>		<b>126</b>	<b>76</b>	<b>49</b>	<b>64,7%</b>
Autres produits d'exploitation bancaire	15	2 574	5 983	-3 409	-57,0%
Autres charges d'exploitation bancaire		-1 276	-5 767	-4 492	-77,9%
<b>Produits nets de l'exploitation bancaire</b>		<b>1 298</b>	<b>215</b>	<b>1 083</b>	<b>503,6%</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>29 923</b>	<b>41 498</b>	<b>-11 574</b>	<b>-27,9%</b>
Charges générales d'exploitation	16	-23 127	-23 468	-341	-1,5%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions sur immo. Incorp. et corp.		-830	-937	-107	-11,4%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>5 966</b>	<b>17 093</b>	<b>-11 126</b>	<b>-65,1%</b>
Coût du risque	17	1 081	-1 414	-2 496	-176,4%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>7 047</b>	<b>15 678</b>	<b>-8 631</b>	<b>-55,0%</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		0	0	-	ns
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>		<b>7 047</b>	<b>15 678</b>	<b>-8 631</b>	<b>-55,0%</b>
Résultat (perte) exceptionnel	18	300	-41	-340	-835,9%
Impôts sur les bénéfices *	19	-764	-1 774	-1 010	-56,9%
Dotations (reprise) des fonds pour risques bancaires généraux		-	-	-	ns
<b>RESULTAT NET - PART DU GROUPE</b>		<b>6 583</b>	<b>13 863</b>	<b>-7 280</b>	<b>-52,5%</b>
* dont impôts différés		0	0		
* dont participation des salariés groupe		0	0		
* IS groupe		-764	-1 774		

Le résultat net par action est de 0,805 Euros

# ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

---

## **Faits significatifs**

Sur le plan international l'année 2025 a vu se poursuivre les conflits Russo Ukrainien et ceux du Proche Orient, ainsi que le début du mandat du président Donald Trump.

Sur le plan économique on retiendra l'instauration de nouveaux droits de douane voulue et initiée par l'administration américaine, la poursuite du développement des entreprises de la tech et une relative stabilité de l'inflation et des taux d'intérêt en Europe.

La baisse des taux s'est néanmoins poursuivie courant 2025, passant de 3% en début d'année à 2% en juin, et a pesé sur notre marge d'intérêts en raison du niveau élevé de nos liquidités.

Monte Paschi Banque maintient sa place d'acteur majeur à l'échelle nationale dans le domaine de l'administration de biens et des syndics ; depuis plus de 30 ans nous mettons notre expertise et notre savoir-faire au service de cette profession en les accompagnant tant dans la gestion de leur activité que dans le financement de leurs investissements.

Le Groupe Montepaschi a mis en œuvre un plan de restructuration conformément aux « *Commitments* » pris avec la Direction Générale de la concurrence de la Commission européenne (DG Comp) dans le cadre de la recapitalisation préventive par l'État Italien, qui détient actuellement 4,863% du capital de notre Maison Mère, Banca Monte dei Paschi di Siena SpA. Un des « *Commitments* » prévoyait que la filiale française devait envisager un processus de réduction progressive d'activité.

Dans ce contexte, il a été défini un Plan pluriannuel qui envisage pour notre établissement des limites au développement sur des nouveaux marchés et une réduction progressive, notamment du volume du portefeuille crédit. Dans ces conditions, pour l'année 2025 Monte Paschi Banque a continué à concentrer ses efforts sur les activités existantes.

Nous continuons donc à travailler au plus près avec nos Clients particuliers, commerçants, PME-PMI, Professions réglementées en particulier les Administrateurs de biens.

Notre Etablissement a démontré une fois de plus sa résilience due en grande partie à la diversification de son portefeuille, la maîtrise des risques, sa clientèle de qualité et la mobilisation de l'ensemble de ses collaborateurs.

L'exercice 2025 se termine ainsi sur un bénéfice de 6 583 K€.

## **Note 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :**

Les comptes consolidés de MONTE PASCHI BANQUE ont été préparés conformément aux principes comptables français applicables aux établissements de crédit. Les comptes consolidés regroupent les comptes de la MONTE PASCHI BANQUE (MPB) et de ses principales filiales et participations. Ils sont dénommés « Comptes consolidés du Groupe Monte Paschi Banque ». Ils sont établis conformément aux principes comptables fixés par le règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) 2020-01.

Les comptes consolidés de MPB sont par ailleurs intégrés globalement, après reclassification International Accounting Standards / International Financial Reporting Standards (IAS/IFRS), dans ceux de Banca Monte dei Paschi di Siena.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Banque sont les suivantes :

### **1.1) Principes comptables et méthodes d'évaluation :**

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent, la suppression de toutes références au transfert de charges n'ayant eu aucune incidence. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### **1.2) Changement de méthode comptable**

Monte Paschi Banque a appliqué à compter du 1er janvier 2025 les dispositions introduites par le règlement de modernisation des états financiers, prévoyant la suppression de toutes références au transfert de charges. Ces dispositions ont été retranscrites dans le règlement ANC 2014-07 via le règlement ANC 2023-03. Ces nouvelles dispositions constituent un changement de méthode comptable. Ce changement n'a pas eu d'incidence dans les comptes consolidés.

### **1.3) Opérations libellées en devises :**

Conformément au règlement ANC 2020-01 les créances et dettes libellées en devises sont converties aux taux de change indiqués par la Banque de France le dernier jour de la Bourse du mois de décembre. Les différences pouvant résulter de cette conversion sont portées au compte de résultat. Les positions de change sont réévaluées mensuellement en appliquant le cours en vigueur en fin de mois. Le résultat de change ainsi dégagé est inclus dans le compte de résultat sous la rubrique "Solde en bénéfice ou en perte des opérations de change".

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de l'opération.

En application du règlement ANC 2020-01, les positions de change à terme sont réévaluées :

- au cours du terme lorsqu'il s'agit d'opérations de change à terme dites « sèches » ou d'opérations de change à terme effectuées en couverture d'une autre opération de change à terme ;
- au cours du comptant pour les autres opérations, en particulier les swaps cambistes.

#### 1.4) Opérations sur instruments financiers :

La banque intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, de taux d'intérêts essentiellement.

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, sous la rubrique « Gains et pertes sur opérations financières ».

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Les opérations complexes (ASSET SWAPS), classées en portefeuille d'investissement, ne font l'objet d'aucune réévaluation au prix de marché.

#### 1.5) Opérations sur titres :

Conformément au règlement ANC 2020-01, la Banque a classé sous la rubrique "Opérations sur titres" tous les titres achetés dans le cadre de ses interventions habituelles :

- selon leur nature : titres à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable, obligations assimilables du trésor, titres à revenu fixe et titres à revenu variable.
- selon le portefeuille de destination en fonction de l'intention de gestion : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement ou titres de participation.

Les règles d'évaluation et de classement sont ainsi présentées de la manière suivante :

a - Titres de transaction :

Les interventions effectuées dès l'origine avec l'intention de vendre les titres au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois sont classées sous la rubrique "Titres de transaction". Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Au 31 décembre 2025, la banque ne détient aucun titre de cette nature.

b - Titres de placement :

Sous la rubrique "Titres de placement" sont classées les actions et les obligations détenues par la Banque. Les obligations sont inscrites à leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements de la décote, et le prix de marché des titres sont constatées par voie de dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts courus non échus du portefeuille obligataire sont inscrits dans les produits de l'exercice.

c - Titres d'investissement :

Les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable sont classés sous la rubrique "Titres d'investissement" ; ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

Ces titres d'investissements peuvent être couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts. Lors de l'arrêté comptable, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles ou une probabilité de défaillance de l'émetteur.

Conformément au règlement ANC 2020-01, sont considérées comme douteux les titres d'investissement pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérés comme douteux les titres présentant un impayé de 3 mois, ainsi que les titres présentant des caractéristiques de risque avéré.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont présentées dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

#### d - Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés au prix de revient. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation de la valeur d'utilité de ces titres et les dépréciations en découlant sont constatées en déduction de l'actif.

#### 1.6) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au prix de revient historique sous déduction des amortissements cumulés.

Les méthodes d'amortissements et les durées de vie estimées sont les suivantes :

Constructions	25 à 35 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Mobilier et matériel de bureau, agencements, installations	5 et 10 ans	Linéaire
Autre matériel informatique	3 ans	Dégressif
Frais de développement et d'acquisition de logiciels	1 et 3 ans	Linéaire
Frais de développement et d'acquisition du progiciel bancaire (SAB)	5 ans	Linéaire
Droit au bail	Non amorti	

#### 1.7) Impôt sur les sociétés et impôts différés :

##### – Impôts courants

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur.

Les revenus en intérêts de source étrangère sont comptabilisés nets de retenue à la source.

Les crédits d'impôt relatifs à ces revenus sont imputés sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de comptabilisation de ces revenus. MONTE PASCHI BANQUE et MONTE PASCHI CONSEIL (France) bénéficient de l'intégration fiscale.

##### – Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition en vigueur et en utilisant le taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Ces impôts différés sont ajustés en cas de changement de taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation.

Des actifs d'impôts différés peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables attendus.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique impôts sur les bénéfices du compte de résultat consolidé.

Depuis l'exercice 2014, la Banque a décidé de ne plus activer l'impôt différé.

### 1.8) Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration, et les encours jugés douteux.

Le suivi des créances s'appuie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 sur un système de notation des risques de crédit de la Maison Mère en les répartissant en trois grandes rubriques :

- A : clients sains
- B : clients sensibles, forborne et douteux
- C : clients contentieux

Ces rubriques sont assorties de sous rubriques déterminant le degré de risque établi pour un client ou groupe de clients.

Des garanties sont prises de manière à prémunir la banque contre les risques d'insolvabilité du débiteur (exemple : garanties personnelles ou garanties hypothécaires). Monte Paschi Banque diversifie les sûretés retenues afin de limiter ces risques : collatéraux physiques ou garanties bancaires).

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérées comme douteuses les créances présentant un impayé de 3 mois pour tout type de crédit, les créances présentant des caractéristiques de risque avéré ou faisant l'objet d'une procédure contentieuse. Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas. Par ailleurs, la Monte Paschi Banque applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 les dispositions du règlement n°2007-06 du 14 décembre 2007 relatif au caractère douteux des découverts.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines, à condition qu'il ne présente

aucun risque avéré et qu'aucune procédure contentieuse ne soit en cours. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés depuis plus d'un an (cure period) sont également reclassées parmi les créances saines.

Lorsque la restructuration d'une créance reclassée parmi les créances saines a été conclue à des conditions hors marché, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart d'intérêt entre les nouvelles conditions de rémunération et le taux d'intérêt d'origine de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

Enfin, sont considérés comme douteux compromis les encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé.

#### 1.9) Dépréciations sur créances douteuses :

Les dépréciations sur créances douteuses sont dotées sur la base des risques de non-recouvrement évalués par la Direction de la Banque suite aux recommandations du Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses. Les dépréciations en euros affectées aux risques en euros et en devises sont déduites des rubriques appropriées de l'actif du bilan. Les intérêts impayés à plus de 3 mois sont considérés comme douteux et sont en conséquence intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties, l'effet d'actualisation sur les flux futurs recouvrables relatif au calcul des dépréciations et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exclusion des dotations aux dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, dans le produit net bancaire. L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées et l'effet de désactualisation figurent au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

#### 1.10) Accord de participation des salariés :

Monte Paschi Banque a conclu un accord de participation en 2001.

Bien que les autres sociétés du groupe Monte Paschi Banque aient un effectif inférieur à cinquante salariés, seuil au-delà duquel la participation est obligatoire, la Direction a souhaité faire bénéficier de la participation l'ensemble des salariés en raison de leur appartenance au Groupe. En conséquence, il a été décidé d'instituer un régime de participation des salariés commun à ces sociétés conformément aux dispositions de l'article L3322-7 du Code du travail.

La participation est liée aux résultats des sociétés ; elle existe en conséquence dans la mesure où ces résultats permettent de dégager une réserve de participation positive.

Pour l'exercice 2025 la participation pour l'ensemble des entités du groupe est nulle.

### 1.11) Provisions :

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de Monte Paschi Banque à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalent de celui-ci.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

### 1.12) Passifs sociaux :

#### a - Indemnités de départ à la retraite :

Dans le cadre de la Convention Collective, la banque verse au Personnel partant en retraite une indemnité de départ. Une évaluation actuarielle des indemnités de départs à la retraite a été effectuée selon la méthode prospective avec variante ; la provision enregistrée correspond à la valeur actuelle des droits potentiels pour le personnel en activité avec projection des augmentations futures de salaires dans le cadre du départ à l'initiative des salariés. Pour l'année 2025, les critères de projection ont été affinés et pris en compte pour cadrer le mieux possible avec le contexte de la banque et compte tenu de la réforme des retraites, et ont été définis comme suit.

- âge moyen de départ à la retraite estimé à 62 ans puis progressivement jusqu'à 64 ans ;
- taux moyen de revalorisation annuelle des rémunérations de 1,5% ;
- taux d'actualisation 3,84% ;
- taux de turn-over variable selon la tranche d'âge (0% de 16 à 30 ans, 3,97% de 30 à 50 ans et 3.81% de 50 à 75 ans).

La provision s'élève à 1 753 396,83 € au 31 décembre 2025 pour la banque. Ces évaluations sont totalement provisionnées. Ces estimations sont la résultante d'une étude statistique et démographique faite par nos ressources humaines afin de tenir compte de la réalité de notre population.

#### b – Indemnités médailles du travail :

Conformément à la note d'instruction interne et en harmonie avec les dates d'obtention de la Médaille du Travail, une gratification d'ancienneté est versée dans les conditions suivantes :

- 20 ans d'ancienneté professionnelle : 1 mois de salaire ;
- 30 ans d'ancienneté professionnelle : 1,5 mois de salaire ;
- 35 ans d'ancienneté professionnelle : 1,75 mois de salaire ;
- 40 ans d'ancienneté professionnelle : 2 mois de salaire.

Cette gratification est calculée en fonction de l'ancienneté professionnelle bancaire tous employeurs confondus pour les salariés présents dans l'entreprise avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Pour les salariés embauchés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, seule l'ancienneté dans l'entreprise sera prise en compte pour le versement de la gratification. Les critères de projection retenus sont équivalents à ceux

appliqués pour les indemnités de retraite La provision constituée au titre des médailles du travail s'élève à 323 681,86 € au 31 décembre 2025 pour la banque.

- taux moyen de revalorisation annuelle des rémunérations de 1,5 %
- taux d'actualisation 3,84 %
- taux de turn-over variable selon la tranche d'âge (0% de 16 à 30 ans, 3,97 % de 30 à 50 ans et 3,81 % de 50 à 75 ans).

c - Rattachement de la C. R. P. B. au régime de retraite complémentaire et de prévoyance KLESIA :

Les pensions et retraites du Personnel sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels sont régulièrement versées les cotisations.

Par la circulaire n° 2006-02, le Conseil d'administration de la Caisse Retraite Personnel De Banques AFB (CRPB) a décidé de suspendre le versement des cotisations patronales tant que cet organisme reste excédentaire. C'est pourquoi aucune cotisation au titre de l'exercice 2025 n'a été appelée. Les calculs effectués permettent en effet d'indiquer que les réserves au 31 décembre 2024 couvrent les dépenses futures résultant de la mise en œuvre de l'accord collectif. Dans ces conditions, la Monte Paschi Banque n'a enregistré aucun engagement à l'égard de la CRPB au titre du complément bancaire pour l'exercice 2025.

1.13) Compte Personnel de Formation (CPF) :

Le Compte Personnel de Formation (CPF) est un dispositif mis en place à compter du 1er janvier 2015, permettant aux salariés de bénéficier, à leur initiative, de formations éligibles.

Ce dispositif est rattaché au salarié et non à l'entreprise. Les droits restent acquis même en cas de changement d'employeur. Il est géré par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le CPF est alimenté automatiquement entre le 30 janvier et le 15 juin qui suit l'année travaillée. Chaque année, le compte est crédité, au plus tard le 15 juin, à hauteur de 500 € par année de travail à temps plein, jusqu'à atteindre 5 000 € maximum.

Le montant inscrit sur le CPF n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu.

1.14) Gains ou pertes sur actifs immobilisés :

Les gains ou pertes sur actifs immobilisés regroupent les plus ou moins-values de cession ainsi que les dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

## **Note 2 - PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION :**

Les sociétés contrôlées par MPB sont consolidées par intégration globale.

Les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre.

Préalablement à leur inclusion dans les comptes consolidés, les comptes sociaux des sociétés consolidées sont, le cas échéant, retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables du Groupe. Toutes les opérations significatives réalisées entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Les principes et méthodes comptables appliqués par les sociétés consolidées sont homogènes avec ceux imposés à la société Mère par le règlement de l'ANC (2014-07).

## **Note 3 – SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES :**

en EUR	Capital	Capitaux propres (hors résultat)	Quote-part du capital détenu	Valeur nette des titres	Chiffre d'affaires	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés
<b>Monte Paschi Conseil (France) SAS</b> 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS	326 240	345 811	100,00%	51 747	625 944	5 210	0
<b>SCI Immobilière Victor Hugo</b> 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS	152	152	99,00%	150	157 501	104 716	78 350

## **Note 4 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT :**

Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont classées au bilan suivant leur durée. A la fin des exercices 2024 et 2025, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir est la suivante.

CREANCES (EUR.000)					2025	2024	Variation
	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans			
COMPTES A VUE	91 353	0	0	0	91 353	83 672	9,18%
PRETS JJ	746 000	0	0	0	746 000	695 641	7,24%
PRETS TERME	2 553	0	0	0	2 553	1 376	85,55%
PRETS FINANCIERS	0	0	0	0	0	0	n.s
CREANCES RATTACHEES	1 077	0	0	0	1 077	1 539	-30,00%
<b>TOTAL</b>	<b>840 984</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>840 984</b>	<b>782 228</b>	<b>7,51%</b>

					2025	2024	Variation
	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans			
COMPTES A VUE	623	0	0	0	623	791	-21,26%
EMPRUNTS JJ	0	0	0	0	0	0	n.s.
EMPRUNTS TERME	0	0	0	0	0	0	n.s.
DETTES RATTACHEES	0	0	0	0	0	0	n.s.
<b>TOTAL</b>	<b>623</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>623</b>	<b>791</b>	<b>-21,26%</b>

En 2025, une partie importante de notre trésorerie a été placée auprès de la Banque de France pour profiter des taux servis au jour le jour.

**Note 5 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE ET REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE :**

La répartition typologique des créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre au 31 Décembre 2025 était la suivante :

(EUR.000)	2025	2024		2025	2024
<b>CREANCES</b>			<b>DETTES</b>		
Créances commerciales	5 337	5 864	comptes sur livrets	153 602	139 623
Prets clientèle financière	255	301	autres cptes épargne réglementés	1 537	2 046
Autres crédits	146 092	202 697	C/C créditeurs	695 290	711 264
C/C débiteurs	27 615	35 434	comptes à terme	49 533	51 527
Affacturation			emprunts clientèle financière	-	-
			bons de caisse	-	-
			certificats de dépôts	-	-
			autres sommes dues	29	163
	<b>179 299</b>	<b>244 296</b>		<b>899 990</b>	<b>904 622</b>

Les créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre sont classées au bilan suivant leurs durées. A la fin des exercices 2024 et 2025, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir est la suivante :

(EUR.000)	2025	2024		2025	2024
<b>CREANCES</b>			<b>DETTES</b>		
Moins de 3 mois	46 836	60 256	Moins de 3 mois	878 230	870 638
De 3 mois à 1 an	31 246	44 646	De 3 mois à 1 an	21 362	32 697
De 1 à 5 ans	64 031	90 295	De 1 à 5 ans	49	644
Plus de 5 ans	36 763	48 449	Plus de 5 ans	-	20
Créances rattachées	423	650	Dettes rattachées	350	622
	<b>179 299</b>	<b>244 296</b>		<b>899 990</b>	<b>904 622</b>

Les créances douteuses sont classées dans les créances de moins de 3 mois.

(EUR.000)	2025	2024		2025	2024
<b>CREANCES</b>			<b>DETTES</b>		
Intérêts échus	191	239	Intérêts échus	47	94
Intérêts courus	351	506	Intérêts courus	5 590	7 295
	<b>542</b>	<b>745</b>		<b>5 637</b>	<b>7 389</b>

### **Note 6 - RISQUES SUR CREDITS A LA CLIENTELE :**

L'analyse des encours au regard des dépréciations constatées se présente ainsi :

<b>K€</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>Variation</b>
Engagements globaux bruts	223 912	326 226	-31,36%
Engagements sains	157 827	238 673	-33,87%
Engagements restructurés	5 303	5 622	-5,67%
Engagements douteux	60 782	81 932	-25,81%
Engagements douteux compromis	0	-1	-102,64%
Dépréciations	44 613	62 034	-28,08%
Engagements nets	179 299	264 193	-32,13%
Taux de couverture des engagements douteux et douteux compromis	73%	76%	-3,06%
Poids des douteux et douteux compromis sur encours global	27,15%	25,11%	8,09%
<b>Dépréciations (K€)</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>Variation</b>
solde au 1er janvier	62 034	62 395	-0,58%
Dotations et reprises, utilisation de l'exercice	-17 402	-183	9399,30%
Dotations et reprises liées à l'effet temps	-19	-178	-89,22%
Dotations et reprises liées à la décote	0	0	0,00%
Solde au 31 décembre	44 613	62 034	-28,08%

L'actualisation des flux futurs sur les créances douteuses et douteuses compromises au titre de l'exercice 2025 entraîne une reprise de provisions nettes de 19 K€.

Les créances restructurées ont été redéfinies dans le cadre du « règlement des crédits » pour correspondre à la définition prévue à l'annexe V du règlement d'exécution 2015/227 de la Commission européenne du 09/01/15. Elles concernent les contrats de créances pour lesquels des mesures de renégociation ont été appliquées. Les mesures de renégociation consistent en des concessions envers un débiteur qui éprouve ou est sur le point d'éprouver des difficultés à honorer ces engagements financiers.

Notre établissement a mis en place les règles de gestion de demande de restructuration conformément aux recommandations de l'Autorité bancaire européenne (EBA).

Les encours douteux compromis sont des encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels un passage en perte à terme est envisagé.

### **Note 7 – PORTEFEUILLE TITRES :**

Au 31 Décembre 2025, la banque détient dans son portefeuille les valeurs suivantes :

	(EUR.000)	2025	2024	Variation
Titres d'investissement		0	0	
dont douteux		0	0	
Titres de placement		14	13	10,86%
Titres de transaction		0	0	
Autres titres		0	0	
Créances rattachées		0	0	
<b>TOTAL</b>		<b>14</b>	<b>13</b>	<b>10,86%</b>
Dépréciations		0	0	
dont dépréciations sur titres d'investissements douteux		0	0	
<b>MONTANT NET</b>		<b>14</b>	<b>13</b>	<b>10,86%</b>
Titres du secteur public		0	0	
Titres du secteur privé		0	0	
Créances rattachées		0	0	
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	
Ventilation des titres d'investissement par durée résiduelle :				
	(EUR.000)	2025	2024	0,05%
Moins de 3 mois		0	0	
De 3 mois à 1 an		0	0	
De 1 an à 5 ans		0	0	
Plus de 5 ans		0	0	
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	

**Titres cotés** 0 0

### **Note 8 – IMMOBILISATIONS :**

(EUR.000)	2024	Augmentation	Diminution	2025	Variation
Terrains et constructions	3 618	0	0	3 618	0,00%
Immobilisations incorporelles	3 079	0	0	3 079	0,00%
Matériel de transport	0	0	0	0	
Mob. et mat. de bureau et inf.	5 110	49	0	5 158	0,95%
Agencements, installations	18 971	166	0	19 137	0,87%
Œuvres d'Arts	324	0	0	324	0,00%
Immobilisations en cours	1 035	4 504	1 034	4 505	335,27%
Logiciels	15 631	765	0	16 396	4,89%
<b>Valeur brute</b>	<b>47 768</b>	<b>5 483</b>	<b>1 034</b>	<b>52 217</b>	<b>9,31%</b>
<b>Amortissements</b>					
Constructions	-1 946	-94	0	-2 040	4,81%
Mob. et mat. de bureau et inf.	-4 920	-55	0	-4 975	1,13%
Agencements, installations	-18 549	-324	0	-18 873	1,75%
Logiciels	-15 069	-352	0	-15 420	2,33%
<b>Amortissements cumulés</b>	<b>-40 484</b>	<b>-825</b>	<b>0</b>	<b>-41 309</b>	<b>2,04%</b>
Dépréciations / Immob. Incorporelles	-327	0	0	-327	n.s.
<b>Valeur nette</b>	<b>6 957</b>	<b>4 658</b>	<b>1 034</b>	<b>10 582</b>	<b>52,10%</b>

Aucun évènement significatif n'est à signaler en termes de valeur brute ou amortissements.

**Note 9 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS :**

<b>AUTRES ACTIFS (EUR. 000)</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>Variation</b>
Dépôts de garantie versés	1 626	1 735	-6,26%
T.V.A.	638	599	6,63%
Créances d'impôt exigible	1 037	554	87,22%
Stocks d'immeubles	54	601	-91,09%
- Provision sur stocks d'immeubles	(14)	(235)	-94,22%
Divers	227	226	0,23%
<b>TOTAL</b>	<b>3 568</b>	<b>3 480</b>	<b>2,55%</b>

<b>AUTRES PASSIFS (EUR. 000)</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>Variation</b>
Primes sur instruments financiers	-	-	-
Prélèvements et autres impôts	42	36	15,87%
T.V.A.	100	80	24,39%
Personnel et organismes sociaux	1 147	1 364	-15,90%
Comptes passage assurances	2	2	-3,61%
Dettes sur l'Etat	-	-	-
Divers	1 471	3 573	-58,82%
<b>TOTAL</b>	<b>2 763</b>	<b>5 056</b>	<b>-45,36%</b>

MPC est propriétaire d'un emplacement de parking à Beaulieu (06). Les autres biens ont été vendus en 2025.

**Note 10 - COMPTES DE REGULARISATION :**

<b>(EUR. 000)</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>Variation</b>
<b>ACTIF</b>			
Produits à recevoir	1 923	1 837	4,69%
Charges payées ou comptabilisées d'avance	493	453	8,69%
Comptes de recouvrement	-	-	0,00%
Impôts différés	-	-	
Autres comptes débiteurs	4 229	2 118	99,71%
<b>TOTAL</b>	<b>6 645</b>	<b>4 408</b>	<b>50,75%</b>
<b>PASSIF</b>			
Charges à payer	2 303	2 062	11,70%
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	411	529	-22,27%
Comptes de recouvrement	8 853	8 812	0,46%
Autres comptes créditeurs	7 880	7 132	10,48%
<b>TOTAL</b>	<b>19 446</b>	<b>18 535</b>	<b>4,92%</b>

**Note 11 – PROVISIONS :**

(EUR.000)	2024	dotations	reprises	dont utilisations	2025
Provisions	21	0	0	0	21
Provisions risques opérationnels	90	0	0	0	90
Provisions pour indemnités de retraite et médailles du travail	2 098	0	21	21	2 077
<b>TOTAL</b>	<b>2 210</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>2 188</b>

Une grande partie des provisions pour risque affectés constitué jusqu'en 2016 ont été reclassées en diminution sur les créances restructurées conformément au règlement de l'ANC (2014-07).

**Note 12a – VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :**

La variation des capitaux propres sur les deux derniers exercices s'établit comme suit :

(EUR. 000)	2024	Variations	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	2025	Variations
Capital social	124 632	0			124 632	0,00%
Prime d'émission	22 350	16			22 366	0,07%
Réserves consolidées	-37 719	-16	13 863		-23 872	-36,71%
Dividendes	0				0	ns
Résultat de l'exercice	13 863		-13 863	6 583	6 583	-52,51%
	<b>123 126</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 583</b>	<b>129 709</b>	<b>5,35%</b>

La variation des capitaux propres entre 2024 et 2025 est liée exclusivement à l'affectation du résultat de l'exercice 2024. Le capital social est composé de 8.177.970 actions d'un montant nominal de 15,24 € entièrement libérées.

**FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX**

Les fonds pour risques bancaires généraux sont dotés et repris à la discrétion des dirigeants de la banque, en vue de couvrir les risques généraux de l'activité bancaire. En aucun cas, ils ne couvrent des risques identifiés lesquels font l'objet de provisions et de dépréciations spécifiques.

**Note 12b – ENGAGEMENTS DE GARANTIES :**

(EUR. 000)	2025	2024	Variations
<b>Engagements des Garanties données</b>	<b>84 901</b>	<b>95 019</b>	-10,65%
Garanties d'ordre d'établissements de crédits	176	252	-30,35%
Cautions Immobilières	0	0	n.a
Cautions administratives et fiscales	1 425	1 425	0,00%
Garanties financières	73 394	79 428	-7,60%
Autres garanties d'ordres de la clientèle	9 729	13 637	-28,66%
Engagements douteux	177	277	-36,06%
<b>Engagements de Garanties reçues</b>	<b>24 553</b>	<b>37 968</b>	-35,33%
Autres engagements de garanties reçues	24 553	37 968	-35,33%

Dans le hors bilan figurent aussi des Engagements de garanties qui ne sont pas repris dans les états financiers du bilan. Le tableau ci-dessous reporte les postes les plus significatifs.

(EUR.000)	2025	2024	Variation
Dailly reçus en garantie	117	117	0,00%
Autres engagement reçus clientèle	2 611	2 869	-8,98%
Garanties reçues de compagnies d'assurance	5 539	7 095	-21,93%
Garantie reçues financier	2 530	2 609	-3,04%
Autres garanties reçues clientèle	0	418	-100,00%

**Note 13 – INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES :**

(EUR.000)	Produits		Charges		Marge nette		Variations
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	
Sur opérations avec les établissements de crédit	19 100	28 178	8	18	19 092	28 160	-32,20%
Sur opérations avec la clientèle	7 184	10 548	3 291	3 693	3 893	6 855	-43,21%
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	171	0	-171	-100,04%
Autres intérêts et produits assimilés	0	355	0	0	0	355	ns
<b>Total</b>	<b>26 284</b>	<b>39 081</b>	<b>3 299</b>	<b>3 883</b>	<b>22 986</b>	<b>35 200</b>	<b>-34,70%</b>

Dans le cadre du soutien de l'activité de la clientèle notre banque a accordé un certain nombre de reports d'échéances sur les prêts en cours de la part de notre clientèle.

De manière générale, les intérêts reportés ont été payés par le client lors de la reprise du plan d'amortissement à la fin de la période du report. Pour certains crédits dont le montant des intérêts reportés était supérieur à l'échéance avant la mise en place du report, les intérêts reportés sont « lissés » sur les échéances suivantes jusqu'à la couverture intégrale des intérêts reportés. Cela afin de ne pas surcharger la trésorerie en cohérence avec la nature du dispositif de report mis en place par les autorités.

#### **Note 14 – COMMISSIONS**

<b>COMMISSIONS PERCUES (EUR.000)</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>variation</b>
Clientèle	5 127	5 638	-9,06%
Opérations sur titres	463	478	-2,96%
Opérations de hors-bilan	544	564	-3,62%
<b>TOTAL</b>	<b>6 134</b>	<b>6 680</b>	<b>-8,16%</b>
<b>COMMISSIONS PAYEES (EUR.000)</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>variation</b>
Etablissements de crédit	80	74	7,78%
Clientèle	642	664	-3,31%
Opérations sur titres	12	22	-44,63%
<b>TOTAL</b>	<b>734</b>	<b>760</b>	<b>-3,42%</b>
<b>COMMISSIONS NETTES</b>	<b>5 400</b>	<b>5 920</b>	<b>-8,77%</b>

En application du règlement de l'ANC (2014-07), la Banque procède à l'étalement de manière linéaire (méthode alternative) des commissions reçues à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition de concours sur la durée de vie du crédit. La mise en place de cette nouvelle méthode de comptabilisation concerne la totalité des frais de dossier de crédit perçus à compter du 1er janvier 2010. Compte tenu de leur caractère marginal, les honoraires et commissions versés aux apporteurs d'affaires n'ont pas été pris en considération.

Les commissions reçues, qui font l'objet d'un étalement, sont présentées en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire pour un montant de 467 K€ (contre 332 K€ en 2024).

#### **Note 15 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

<b>(EUR. 000)</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 276</b>	<b>5 767</b>
Opérations sur titres	115	168
Cotisations Fonds de garanties	20	19
Autres charges exploitations bancaires	1 140	5 580
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>2 574</b>	<b>5 983</b>
Représentation fiscale	54	138
Gestion Comptes / Autorisations	662	689
Assurances	501	525
Banque à distance	281	299
Moyens Paiement	396	413
Autres Commissions diverses	681	3 918
Autres frais/dépenses refacturés	-	-
<b>Autres exploitation bancaire (nets)</b>	<b>1 298</b>	<b>215</b>

Les variations entre 2024 et 2025 des "Autres charges exploitations bancaires" et des "Autres produits exploitations bancaires" s'expliquent par la cession en 2024 d'un bien immobilier non affecté à l'exploitation de l'établissement.

**Note 16 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION :**

(EUR. 000)	2025	2024
Salaires	5 895	6 273
Charges sociales	2 386	2 423
Dotations nettes risques personnel	-	-
IDR et médailles du travail	(21)	(60)
Impôts sur rémunérations	869	858
Impôts et taxes	345	579
Services extérieurs et autres frais administratifs	13 653	13 395
<b>TOTAL</b>	<b>23 127</b>	<b>23 468</b>

Conformément à la politique de maîtrise des risques mise en place depuis 2017, qui a porté à la renégociation de plusieurs contrats avec les fournisseurs et à l'optimisation des services externes, les charges d'exploitation sont désormais maîtrisées.

**Note 17 – COÛT DU RISQUE :**

	2025	2024
Dotations aux dépréciations	-182	-3 222
Dotations aux dépréciations liées à l'effet temps	-37	-37
Dotations aux dépréciations liées à la décote	0	0
Dotations aux provisions dépréciations passifs	0	0
Dotations aux provisions dépréciations stocks Immeubles	0	0
Reprises de dépréciations	18 513	4 532
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	-15 875	-2 359
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-1 338	-1 778
Récupérations sur créances amorties	0	287
Reprises de provisions dépréciations passifs	0	0
Reprise de provisions stocks Immeubles	0	1 161
<b>TOTAL</b>	<b>1 081</b>	<b>-1 414</b>

En 2025, la Banque enregistre un coût du risque positif de 1 081 K€, en très nette amélioration par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat est le net des récupérations qui ont été enregistrées sur l'année et des dotations constituées pour prendre en comptes l'évolution défavorable sur certains dossiers non performing.

Une dotation de 399 K€ a été enregistrée au cours de l'exercice, en vue de procéder à l'augmentation de capital de notre filiale Monte Paschi Conseil.

Les dotations sur intérêts sur créances douteuses dont la dépréciation est obligatoire sont retraitées au niveau des intérêts et produits assimilés soit 439 K€ pour 2025 et 1 101 K€ pour 2024 en application du règlement de l'ANC (2014-07).

**Note 18 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :**

(EUR. 000)	2025	2024
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles d'exploitation	89	242
Charges exceptionnelles	44	148
<b>TOTAL</b>	<b>134</b>	<b>390</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels d'exploitation	169	107
Produits exceptionnels	265	243
<b>TOTAL</b>	<b>433</b>	<b>350</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>300</b>	<b>(41)</b>

Au sein des charges et produits exceptionnels de 2025 figurent principalement les règlements aux fournisseurs pour prestations et services 2024.

**Note 19 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS :**

Au titre de l'exercice 2025, la charge nette de l'impôt sur les sociétés s'élève à 764 K€.

(EUR. 000)	2025		2024	
Résultat consolidé		6 583		13 863
Charge d'impôt		764		1 774
<b>Résultat consolidé avant impôt</b>		<b>7 347</b>		<b>15 637</b>
<b>Charge d'impôt théorique au taux de droit commun français</b>	<b>25,00%</b>	<b>1 837</b>	<b>25,00%</b>	<b>3 909</b>
<b>Incidence des différences permanentes</b>				
Utilisation de reports déficitaires antérieurs n'ayant pas donné lieu à la reconnaissance d'un actif d'impôt différé	(14,0)%	(1 030)	(12,8)%	(2 006)
Crédit d'impôt	(0,2)%	(17)	(0,1)%	(14)
Contribution sociale sur l'impôt sur les sociétés	0,0%	1	0,2%	33
Autres différences permanentes	(0,4)%	(26)	(0,9)%	(148)
<b>Charge d'impôt effective</b>	<b>10,40%</b>	<b>764</b>	<b>11,35%</b>	<b>1 774</b>
<b>Taux d'impôt effectif</b>		<b>10,40%</b>		<b>11,35%</b>

Au 31 décembre 2025, les déficits fiscaux non reconnus en actif d'impôt différé s'élève à 80 M€. Il s'agit de déficits indéfiniment reportables.

**Note 20 - OPERATIONS FERMES A TERME EN DEVISES :**

(EUR.000)	2025	2024
<b>Euro à recevoir contre devises à livrer</b>	<b>136</b>	<b>106</b>
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	136	106
<b>Devises à recevoir contre euro à livrer</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0
<b>Devises à recevoir contre devises à livrer</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0
<b>Devises à livrer contre devises à recevoir</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0

**Note 21 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME :**

Les engagements correspondants sont enregistrés pour la valeur nominale des contrats dans les comptes de hors bilan.

Notre portefeuille d'instruments financiers à terme se décompose au 31 décembre 2025 comme suit :

(EUR. 000)	moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	>5 ans	Total 2025	Total 2024	Juste valeur 2025
<b>SWAPS DE TAUX</b>							
Emprunteur taux fixe		0	0	0	0	0	0
Emprunteur taux variable			0	0	0	0	0
Prêteur taux fixe	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à la valeur de marché lorsque l'instrument est coté ou à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Dans ce dernier cas, des corrections de valeur sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle ou de liquidité.

L'ensemble de nos opérations en tant qu'emprunteur à taux fixe sont des contrats négociés de gré à gré, ils constituent les macro-couvertures des crédits à taux fixe accordés à la clientèle, les micro-couvertures de nos titres d'investissement et de certaines opérations de crédit à la clientèle à taux fixe conformément au règlement 2005-01 et sont évalués à leur cours historique.

Les opérations emprunteur à taux variable bénéficient d'un taux capé sur la patte emprunteuse.

La juste valeur des instruments financiers dérivés a été déterminée conformément au règlement de l'ANC (2014-07).

Lorsqu'une défaillance d'une contrepartie est identifiée, le montant impayé des intérêts constatés en comptabilité (échus non réglés et courus non échus) est déprécié à 100% à hauteur du montant non garanti. La dépréciation des autres sommes enregistrées au titre du contrat s'effectue selon les mêmes règles que les opérations de crédit à la clientèle.

**Note 22 - CONSTITUTION DU RESULTAT CONSOLIDE :**

	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Résultat social de MONTE PASCHI BANQUE SA	6 179 K €	13 949 K €
Résultat social de MONTE PASCHI CONSEIL (FRANCE) SAS	5 K €	-86 K €
Neutralisation provisions intra-groupe	399 K €	0 K €
Dividendes versés par MPC à MPB	0 K €	0 K €
Impôts différés	0 K €	0 K €
	<b>6 583 K €</b>	<b>13 863 K €</b>

\* Opérations intragroupe retraitées en consolidation

**Note 23 – RATIOS REGLEMENTAIRES :**

La banque respecte au 31 décembre 2025 l'ensemble des ratios prudentiels.

La banque bénéficie d'un accord de refinancement de sa Maison Mère pour pallier ses éventuelles insuffisances de liquidités. Cet accord a été comptabilisé dans les engagements de financement reçus. Nous disposons également d'une ligne de trésorerie qui n'a pas été utilisée depuis 2017.

Le ratio de solvabilité CET1 atteint un niveau de 53,7%.

Au niveau du risque de liquidité la banque affiche un Ratio de liquidité à court terme - LCR (2 470%) et un Net Stable Funding Ratio - NSFR (511%) largement supérieurs au minimum requis.

**Note 24 – EFFECTIF :**

L'effectif moyen en 2025 se ventile de la façon suivante :

Cadres Hors Classe :	<b>2</b>
Cadres :	<b>67</b>
Employés :	<b>48</b>

**Note 25 – HONORAIRES DES Commissaires Aux Comptes :**

Les honoraires des commissaires aux comptes de compétence 2025, pour leurs travaux de commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés, sont décomposés de la façon suivante :

<b>Cabinets</b>	<b>Honoraires afférents à la certification des comptes</b>	<b>Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes</b>
PriceWatersHouseCoopers	130,19	0,00
Caillau Dedouit et Associés	60,59	0,00

*(Montants HT en milliers d'euros)*

**Note 26 – REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS :**

La loi prévoit également que le rapport précise le montant des rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux. De ce fait, l'Assemblée Générale du 13 avril 2023 a fixé à 132.000 Euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de montant de la rémunération et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Le Conseil du 28 avril 2023 a décidé de fixer le montant de la rémunération pour l'exercice social annuel respectivement à 58.000,00 EUR. - pour le Président, à 26.000,00 EUR. - pour le Vice-Président et à 16.000,00 EUR. - pour chacun des administrateurs.

**Note 27 – INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES**

En application du règlement n°2010-04 de l'ANC du 07/10/2010 est faite obligation de présenter en annexe une liste des transactions significatives effectuées par l'Etablissement avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

Une transaction est considérée comme significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'Etablissement dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

A ce titre aucune transaction répondant aux critères déclaratifs n'est à relever pour l'exercice 2025.

# INFORMATIONS RELATIVES AUX IMPLANTATIONS ET ACTIVITÉS AU 31.12.2025

L'article L.511-45 du Code monétaire et financier modifié par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités, incluses dans leur périmètre de consolidation, dans chaque État ou territoire.

Les tableaux ci-après, en application de l'article précité, mentionnent les informations requises.

## - Périmètre de consolidation

Nom implantation	Nature d'activité	Localisation géographique
Monte Paschi Banque	Banque	France
Monte Paschi Conseil	Intermédiation immobilière	France
SCI Victor Hugo	Immobilier d'exploitation	France

## - Détail par pays\*

	France
Produit net bancaire	29 923
Effectifs, en équivalent temps plein	114
Bénéfice ou perte avant impôt	7 347
Montant des impôts sur les bénéfices	764
<i>dont impôts différés</i>	-
Subventions publiques reçues	-

\*Données en milliers d'euros



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

---

**MONTE PASCHI BANQUE S.A.**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2025)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES**  
19 Rue Clément Marot  
75008 PARIS

Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie  
régionale de Paris

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2025)**

A l'assemblée générale  
**MONTE PASCHI BANQUE S.A.**  
11 boulevard de la Madeleine  
75001 PARIS

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MONTE PASCHI BANQUE S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2023-03 exposées dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### ▪ Risque de crédit afférent à la clientèle « entreprises »

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre de ses activités de financement, la société Monte Paschi Banque S.A. est exposée au risque de crédit, principalement sur la clientèle « entreprises ».</p> <p>Le suivi des créances s'appuie sur un système de notation des risques de crédit basé sur la répartition de celles-ci en trois grandes rubriques : les clients sains, les clients sensibles forborne et douteux, et les clients contentieux.</p> <p>Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés, les dépréciations sur créances douteuses sont dotées sur la base des risques de non-recouvrement évalués par la Direction de la Banque suite aux recommandations du Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses.</p> <p>Au 31 décembre 2025, les dépréciations individuelles s'élèvent à 44,6 M€ comme présenté dans la note 6 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>La place donnée au jugement de la direction dans l'estimation des dépréciations sur créances douteuses se caractérise par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ l'attribution de notes internes, qui déclenchent ou non le déclassement des encours ;</li> <li>➢ le calcul de la dépréciation des encours déclassés.</li> </ul> <p>Compte tenu du fait que ce jugement est susceptible d'avoir un effet significatif sur les montants des dépréciations, nous avons considéré que le risque de crédit afférent à cette clientèle était un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons examiné les processus et les contrôles associés à l'attribution des notes internes relatives aux prêts et créances qui présentent un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures d'estimation des dépréciations correspondantes.</p> <p>Nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➢ Examiné le classement des encours entre encours sains, douteux et contentieux, et avec l'appui de nos experts en systèmes d'information, effectué des tests sur les contrôles et processus automatiques que nous avons jugés pertinents ;</li> <li>➢ Analysé l'évolution dans le temps des encours douteux et contentieux et de leurs taux de couverture par des provisions ;</li> <li>➢ Obtenu l'ensemble de la documentation relative aux comités de crédits ainsi que les comités contentieux ; et examiné les différentes décisions de la gouvernance sur les dépréciations ;</li> <li>➢ Examiné un échantillon de dossiers de crédits sains et dépréciés pour apprécier la documentation de la note de crédit retenue, mais aussi la qualité des garanties réelles sur les dossiers de crédits douteux et contentieux et la cohérence des dépréciations comptabilisées le cas échéant ;</li> <li>➢ Le cas échéant, apprécié le bien-fondé des ajustements apportés manuellement aux notes de crédit internes.</li> </ul> <p>Nous avons également vérifié les informations présentées au niveau des annexes aux comptes consolidés.</p>

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

#### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MONTE PASCHI BANQUE S.A. par votre assemblée générale du 15 avril 2020 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Cailliau Dedouit et Associés.

Au 31 décembre 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet Cailliau Dedouit et Associés dans la sixième année de sa mission sans interruption.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

#### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

MONTE PASCHI BANQUE S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025 - Page 5

---

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 27 mars 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES

*Aurore PRANDI*

Aurore PRANDI

*Laurent Brun*

Laurent BRUN

# BILAN SOCIAL 2025

N.B. : dans les annexes qui suivent, les totaux et variations sont calculés sur une base décimale exacte, il peut donc exister des différences s'ils sont rapportés aux chiffres arrondis au millier d'Euro le plus proche y figurant

En milliers d'euros

ACTIF	2025	2024	Variations en valeur	Variation	PASSIF	2025	2024	Variations en valeur	Variation
Caisse, Banques Centrales	12 973	12 209	763	6,25%	Caisse, Banques Centrales	-	-	0	0,00%
Créances sur les établissements de crédit	840 984	782 228	58 756	7,51%	Dettes envers les établissements de crédit	623	791	-168	-21,26%
Créances sur la clientèle	179 500	245 320	-65 820	-26,83%	Comptes créditeurs de la clientèle	899 990	904 622	-4 632	-0,51%
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	ns	Dettes représentées par un titre	-	-	0	ns
Actions et autres titres à revenu variable	14	13	1	10,86%	Autres passifs	2 763	5 056	-2 294	-45,36%
Parts dans les entreprises liées	1 645	1 830	-185	-10,10%	Comptes de régularisation	19 445	18 527	918	4,95%
Immobilisations incorporelles	8 022	4 142	3 880	93,68%	Provisions	2 188	2 209	-21	-0,96%
Immobilisations corporelles	2 127	2 364	-237	-10,01%	Fonds pour risques bancaires généraux	600	600	0	0,00%
Autres actifs	3 025	2 537	489	19,27%	Dettes subordonnées	-	-	0	
Comptes de régularisation	6 729	4 394	2 334	53,12%	Capital souscrit	124 632	124 632	0	0,00%
					Primes d'émission	22 350	22 350	0	0,00%
					Réserves	48 484	48 484	-	0,00%
					Report à nouveau	-72 235	-86 184	13 949	-16,19%
					Résultat de l'exercice	6 179	13 949	-7 770	-55,71%
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 055 019</b>	<b>1 055 037</b>	<b>- 18</b>	<b>0,00%</b>	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 055 019</b>	<b>1 055 037</b>	<b>- 18</b>	<b>0,00%</b>
<b>Hors-Bilan</b>					<b>Hors-Bilan</b>				
<b>Engagements donnés</b>					<b>Engagements reçus</b>				
* Engagements de financement	1 559	3 206	-1 646	-51,36%	* Engagements de financement	303 118	340 366	-37 248	-10,94%
* Engagements de garantie	85 011	95 129	-10 119	-10,64%	* Engagements de garantie	24 553	37 968	-13 415	-35,33%
* Engagements sur titres		0	0	ns	* Engagements sur titres		0	0	ns

# COMPTE DE RÉSULTAT 2025 (SOCIAL)

En milliers d'euros	2025	2024	Var en valeur	Evol.
Intérêts et produits assimilés	26 312	39 135	-12 823	-32,8%
Intérêts et charges assimilées	-3 299	-3 883	584	-15,0%
Revenu des titres à revenu variable	137	119	18	14,9%
Commissions (produits)	6 134	6 680	-545	-8,2%
Commissions (charges)	-734	-760	26	-3,4%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	126	76	49	64,7%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	0	0	0	ns
Gains ou pertes sur opérations sur instruments financiers	0	0	0	ns
Autres produits d'exploitation bancaire	2 081	5 817	-3 735	-64,2%
Autres charges d'exploitation bancaire	-728	-5 482	4 754	-86,7%
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>30 030</b>	<b>41 703</b>	<b>-11 673</b>	<b>-28,0%</b>
Charges générales d'exploitation	-23 261	-23 581	321	-1,4%
Dotations aux amort., dépréciations et provisions sur immob. Incorp. et corporelles	-806	-913	107	-11,7%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>5 964</b>	<b>17 208</b>	<b>-11 245</b>	<b>-65,3%</b>
Coût du risque	682	-1 434	-2 116	-147,6%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>6 646</b>	<b>15 774</b>	<b>-9 128</b>	<b>-57,9%</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0	0	ns
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>6 646</b>	<b>15 774</b>	<b>-9 128</b>	<b>-57,9%</b>
Résultat exceptionnel	297	-51	348	-686,9%
Impôts sur les bénéfices *	-764	-1 774	-1 010	ns
(Dotations) reprise des fonds pour risques bancaires généraux			0	ns
<b>RESULTAT NET</b>	<b>6 179</b>	<b>13 949</b>	<b>-7 771</b>	<b>-55,7%</b>
* dont impôts différés	0	0		
* dont participation des salariés groupe	0	0		
*IS groupe	-764	-1 774		

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

---

## **Faits significatifs**

Sur le plan international l'année 2025 a vu se poursuivre les conflits Russo Ukrainien et ceux du Proche Orient, ainsi que le début du mandat du président Donald Trump.

Sur le plan économique on retiendra l'instauration de nouveaux droits de douane voulue et initiée par l'administration américaine, la poursuite du développement des entreprises de la tech et une relative stabilité de l'inflation et des taux d'intérêt en Europe.

La baisse des taux qui s'est poursuivie courant 2025, passant de 3% en début d'année à 2% en juin, a pesé sur notre marge d'intérêts en raison du niveau élevé de nos liquidités.

Monte Paschi Banque maintient sa place d'acteur majeur à l'échelle nationale dans le domaine de l'administration de biens et des syndics ; depuis plus de 30 ans nous mettons notre expertise et notre savoir-faire au service de cette profession en les accompagnant tant dans la gestion de leur activité que dans le financement de leurs investissements.

Le Groupe Montepaschi a mis en œuvre un plan de restructuration conformément aux « Commitments » pris avec la Direction Générale de la concurrence de la Commission européenne (DG Comp) dans le cadre de la recapitalisation préventive par l'État Italien, qui détient actuellement 4,863% du capital de notre Maison Mère, Banca Monte dei Paschi di Siena SpA. Un des « Commitments » prévoyait que la filiale française devait envisager un processus de réduction progressive d'activité.

Dans ce contexte, il a été défini un Plan pluriannuel qui envisage pour notre établissement des limites au développement sur des nouveaux marchés et une réduction progressive, notamment du volume du portefeuille crédit. Dans ces conditions, pour l'année 2025 Monte Paschi Banque a continué à concentrer ses efforts sur les activités existantes.

Nous continuons donc à travailler au plus près avec nos Clients particuliers, commerçants, PME-PMI, Professions réglementées en particulier les Administrateurs de biens.

Notre Etablissement a démontré une fois de plus sa résilience due en grande partie à la diversification de son portefeuille, la maîtrise des risques, sa clientèle de qualité et la mobilisation de l'ensemble de ses collaborateurs.

L'exercice 2025 se termine ainsi sur un bénéfice de 6 179 K€.

## **Note 1 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :**

Les comptes sociaux de Monte Paschi Banque S.A. sont établis conformément aux principes comptables fixés par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Banque sont les suivantes :

### **1.1) Principes comptables et méthodes d'évaluation :**

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent, la suppression de toutes références au transfert de charges n'ayant eu aucune incidence. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### **1.2) Changement de méthode comptable**

Monte Paschi Banque a appliqué à compter du 1er janvier 2025 les dispositions introduites par le règlement de modernisation des états financiers, prévoyant la suppression de toutes références au transfert de charges. Ces dispositions ont été retranscrites dans le règlement ANC 2014-07 via le règlement ANC 2023-03. Ces nouvelles dispositions constituent un changement de méthode comptable. Ce changement n'a pas eu d'incidence dans les comptes annuels.

### **1.3) Opérations libellées en devises :**

Conformément au règlement de l'ANC (2014-07), les créances et dettes libellées en devises sont converties aux taux de change indiqués par la Banque de France le dernier jour de la Bourse du mois de décembre. Les différences pouvant résulter de cette conversion sont portées au compte de résultat. Les positions de change sont réévaluées mensuellement en appliquant le cours en vigueur en fin de mois. Le résultat de change ainsi dégagé est inclus dans le compte de résultat sous la rubrique "Solde en bénéfice ou en perte des opérations de change".

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de l'opération.

En application du règlement de l'ANC (2014-07), les positions de change à terme sont réévaluées :

- au cours du terme lorsqu'il s'agit d'opérations de change à terme dites « sèches » ou d'opérations de change à terme effectuées en couverture d'une autre opération de change à terme ;
- au cours du comptant pour les autres opérations, en particulier les swaps cambistes.

#### 1.4) Opérations sur instruments financiers :

La banque intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, de taux d'intérêts essentiellement.

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, sous la rubrique « Gains et pertes sur opérations financières ».

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Les opérations complexes (ASSET SWAPS), classées en portefeuille d'investissement, ne font l'objet d'aucune réévaluation au prix de marché.

#### 1.5) Opérations sur titres :

Conformément au règlement de l'ANC (2014-07), la Banque a classé sous la rubrique "Opérations sur titres" tous les titres achetés dans le cadre de ses interventions habituelles :

- selon leur nature : titres à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable, obligations assimilables du trésor, titres à revenu fixe et titres à revenu variable.
- selon le portefeuille de destination en fonction de l'intention de gestion : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement ou titres de participation.

Les règles d'évaluation et de classement sont ainsi présentées de la manière suivante :

#### a - Titres de transaction :

Les interventions effectuées dès l'origine avec l'intention de vendre les titres au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois sont classées sous la rubrique "Titres de transaction". Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Au 31 décembre 2025, la banque ne détient aucun titre de cette nature.

#### b - Titres de placement :

Sous la rubrique "Titres de placement" sont classées les actions et les obligations détenues par la Banque. Les obligations sont inscrites à leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements de la décote, et le prix de marché des titres sont constatées par voie de dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts courus non échus du portefeuille obligataire sont inscrits dans les produits de l'exercice.

#### c - Titres d'investissement :

Les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable sont classés sous la rubrique "Titres d'investissement" ; ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

Ces titres d'investissements peuvent être couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts. Lors de l'arrêté comptable, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles ou une probabilité de défaillance de l'émetteur.

Conformément au règlement de l'ANC (2014-07), sont considérées comme douteux les titres d'investissement pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérés comme douteux les titres présentant un impayé de 3 mois, ainsi que les titres présentant des caractéristiques de risque avéré.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont présentées dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

#### d - Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés au prix de revient. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation de la valeur d'utilité de ces titres et les dépréciations en découlant sont constatées en déduction de l'actif.

#### 1.6) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au prix de revient historique sous déduction des amortissements cumulés.

Les méthodes d'amortissements et les durées de vie estimées sont les suivantes :

Constructions	25 à 35 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Mobilier et matériel de bureau, agencements, installations	5 et 10 ans	Linéaire
Autre matériel informatique	3 ans	Dégressif
Frais de développement et d'acquisition de logiciels	1 et 3 ans	Linéaire
Frais de développement et d'acquisition du progiciel bancaire (SAB)	5 ans	Linéaire
Droit au bail	Non amorti	

#### 1.7) Impôt sur les sociétés :

Les revenus en intérêts de source étrangère sont comptabilisés nets de retenue à la source.

Les crédits d'impôt relatifs à ces revenus sont imputés sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de comptabilisation de ces revenus.

#### 1.8) Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration, et les encours jugés douteux.

Le suivi des créances s'appuie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 sur un système de notation des risques de crédit de la Maison Mère en les répartissant en trois grandes rubriques :

- A : clients sains
- B : clients sensibles, forborne et douteux
- C : clients contentieux

Ces rubriques sont assorties de sous rubriques déterminant le degré de risque établi pour un client ou groupe de clients.

Des garanties sont prises de manière à prémunir la banque contre les risques d'insolvabilité du débiteur (exemple : garanties personnelles ou garanties hypothécaires). Monte Paschi Banque diversifie les sûretés retenues afin de limiter ces risques : collatéraux physiques ou garanties bancaires).

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérées comme douteuses les créances présentant un impayé de 3 mois pour tout type de crédit, les créances présentant des caractéristiques de risque avéré ou faisant l'objet d'une procédure contentieuse. Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas. Par ailleurs, la Monte Paschi Banque applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 les dispositions du règlement n°2007-06 du 14 décembre 2007 relatif au caractère douteux des découverts.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines, à condition qu'il ne présente aucun risque avéré et qu'aucune procédure contentieuse ne soit en cours. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés depuis plus d'un an (cure period) sont également reclassées parmi les créances saines.

Lorsque la restructuration d'une créance reclassée parmi les créances saines a été conclue à des conditions hors marché, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart d'intérêt entre les nouvelles conditions de rémunération et le taux d'intérêt d'origine de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

Enfin, sont considérés comme douteux compromis les encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé.

#### 1.9) Dépréciations sur créances douteuses :

Les dépréciations sur créances douteuses sont dotées sur la base des risques de non-recouvrement évalués par la Direction de la Banque suite aux recommandations du Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses. Les dépréciations en euros affectées aux risques en euros et en devises sont déduites des rubriques appropriées de l'actif du bilan. Les intérêts impayés à plus de 3 mois sont considérés comme douteux et sont en conséquence intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties, l'effet d'actualisation sur les flux futurs recouvrables relatif au calcul des dépréciations et les décotes calculées sur créances restructurées sont

regroupées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exclusion des dotations aux dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, dans le produit net bancaire. L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées et l'effet de désactualisation figurent au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

#### 1.10) Accord de participation des salariés :

Monte Paschi Banque a conclu un accord de participation en 2001.

Bien que les autres sociétés du groupe Monte Paschi Banque aient un effectif inférieur à cinquante salariés, seuil au-delà duquel la participation est obligatoire, la Direction a souhaité faire bénéficier de la participation l'ensemble des salariés en raison de leur appartenance au Groupe. En conséquence, il a été décidé d'instituer un régime de participation des salariés commun à ces sociétés conformément aux dispositions de l'article L3322-7 du Code du travail.

La participation est liée aux résultats des sociétés ; elle existe en conséquence dans la mesure où ces résultats permettent de dégager une réserve de participation positive.

Pour l'exercice 2025 la participation pour l'ensemble des entités du groupe est nulle.

#### 1.11) Provisions :

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de Monte Paschi Banque à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalent de celui-ci.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

#### 1.12) Passifs sociaux

Les avantages relatifs aux engagements sociaux versés au personnel sont comptabilisés en application de la recommandation n° 2013-R-02 de l'Autorité des Normes comptables.

##### a - Indemnités de départ à la retraite :

Dans le cadre de la Convention Collective, la banque verse au Personnel partant en retraite une indemnité de départ. Une évaluation actuarielle des indemnités de départs à la retraite a été effectuée selon la méthode prospective avec variante ; la provision enregistrée correspond à la valeur actuelle des droits potentiels pour le personnel en activité avec projection des augmentations futures de

salaires dans le cadre du départ à l'initiative des salariés. Pour l'année 2025, les critères de projection ont été affinés et pris en compte pour cadrer le mieux possible avec le contexte de la banque et compte tenu de la réforme des retraites, et ont été définis comme suit.

- âge moyen de départ à la retraite estimé à 62 ans puis progressivement jusqu'à 64 ans
- taux moyen de revalorisation annuelle des rémunérations de 1,5%
- taux d'actualisation 3,84%
- taux de turn-over variable selon la tranche d'âge (0% de 16 à 30 ans, 3,97% de 30 à 50 ans et 3.81% de 50 à 75 ans)

La provision s'élève à 1 753 396,83 € au 31 décembre 2025 pour la banque. Ces évaluations sont totalement provisionnées. Ces estimations sont la résultante d'une étude statistique et démographique faite par nos ressources humaines afin de tenir compte de la réalité de notre population.

b – Indemnités médailles du travail :

Conformément à la note d'instruction interne et en harmonie avec les dates d'obtention de la Médaille du Travail, une gratification d'ancienneté est versée dans les conditions suivantes :

- 20 ans d'ancienneté professionnelle : 1 mois de salaire ;
- 30 ans d'ancienneté professionnelle : 1,5 mois de salaire ;
- 35 ans d'ancienneté professionnelle : 1,75 mois de salaire ;
- 40 ans d'ancienneté professionnelle : 2 mois de salaire.

Cette gratification est calculée en fonction de l'ancienneté professionnelle bancaire tous employeurs confondus pour les salariés présents dans l'entreprise avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Pour les salariés embauchés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, seule l'ancienneté dans l'entreprise sera prise en compte pour le versement de la gratification. Les critères de projection retenus sont équivalents à ceux appliqués pour les indemnités de retraite.

La provision constituée au titre des médailles du travail s'élève à 323 681,86 € au 31 décembre 2025 pour la banque.

- taux moyen de revalorisation annuelle des rémunérations de 1,5%
- taux d'actualisation 3,84%
- taux de turn-over variable selon la tranche d'âge (0% de 16 à 30 ans, 3,97 % de 30 à 50 ans et 3,81 % de 50 à 75 ans)

c - Rattachement de la C. R. P. B. au régime de retraite complémentaire et de prévoyance KLESIA :

Les pensions et retraites du Personnel sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels sont régulièrement versées les cotisations.

Par la circulaire n° 2006-02, le Conseil d'administration de la Caisse Retraite Personnel De Banques AFB (CRPB) a décidé de suspendre le versement des cotisations patronales tant que cet organisme reste

excédentaire. C'est pourquoi aucune cotisation au titre de l'exercice 2025 n'a été appelée. Les calculs effectués permettent en effet d'indiquer que les réserves au 31 décembre 2024 couvrent les dépenses futures résultant de la mise en œuvre de l'accord collectif. Dans ces conditions, la Monte Paschi Banque n'a enregistré aucun engagement à l'égard de la CRPB au titre du complément bancaire pour l'exercice 2025.

#### 1.13) Compte Personnel de Formation (CPF) :

Le Compte Personnel de Formation (CPF) est un dispositif mis en place à compter du 1er janvier 2015, permettant aux salariés de bénéficier, à leur initiative, de formations éligibles.

Ce dispositif est rattaché au salarié et non à l'entreprise. Les droits restent acquis même en cas de changement d'employeur. Il est géré par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le CPF est alimenté automatiquement entre le 30 janvier et le 15 juin qui suit l'année travaillée. Chaque année, le compte est crédité, au plus tard le 15 juin, à hauteur de 500 € par année de travail à temps plein, jusqu'à atteindre 5 000 € maximum.

Le montant inscrit sur le CPF n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu.

#### 1.14) Gains ou pertes sur actifs immobilisés :

Les gains ou pertes sur actifs immobilisés regroupent les plus ou moins-values de cession ainsi que les dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

#### **Note 2 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT :**

Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont classées au bilan suivant leur durée. A la fin des exercices 2024 et 2025, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir était la suivante :

CREANCES (EUR.000)					2025	2024	Variation
	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans			
COMPTES A VUE	91 353	0	0	0	91 353	83 672	9,18%
PRETS JJ	746 000	0	0	0	746 000	695 641	7,24%
PRETS TERME	2 553	0	0	0	2 553	1 376	85,55%
PRETS FINANCIERS	0	0	0	0	0	0	n.a.
CREANCES RATTACHEES	1 077	0	0	0	1 077	1 539	-30,00%
<b>TOTAL</b>	<b>840 984</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>840 984</b>	<b>782 228</b>	<b>7,51%</b>

DETTES (EUR.000)					2025	2024	Variation
	< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans			
COMPTES A VUE	623	0	0	0	623	791	-21,26%
EMPRUNTS JJ	0	0	0	0	0	0	n.s.
EMPRUNTS TERME	0	0	0	0	0	0	n.s.
DETTES RATTACHEES	0	0	0	0	0	0	n.s.
<b>TOTAL</b>	<b>623</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>623</b>	<b>791</b>	<b>-21,26%</b>

En 2025, une partie importante de notre trésorerie a été placée auprès de la Banque de France pour profiter des taux servis au jour le jour.

### **Note 3 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LA CLIENTELE ET REPRESENTÉES PAR UN TITRE :**

La répartition typologique des créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre au 31 Décembre 2025 était la suivante :

(EUR.000)	2025	2024		2025	2024
<b>CREANCES</b>			<b>DETTES</b>		
Créances commerciales	5 337	5 864	comptes sur livrets	153 602	139 623
Prêts clientèle financière	255	301	autres cptes épargne réglementés	1 537	2 046
Autres crédits	146 293	203 721	C/C créditeurs	695 290	711 264
C/C débiteurs	27 615	35 434	comptes à terme	49 533	51 527
Affacturation			emprunts clientèle financière	-	-
			bons de caisse	-	-
			certificats de dépôts	-	-
			autres sommes dues	29	163
	<b>179 500</b>	<b>245 320</b>		<b>899 990</b>	<b>904 622</b>

Les créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre sont classées au bilan suivant leurs durées.

A la fin des exercices 2024 et 2025, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir est la suivante :

(EUR.000)	2025	2024		2025	2024
<b>CREANCES</b>			<b>DETTES</b>		
Moins de 3 mois	47 036	61 004	Moins de 3 mois	878 230	870 638
De 3 mois à 1 an	31 246	44 923	De 3 mois à 1 an	21 362	32 697
De 1 à 5 ans	64 031	90 295	De 1 à 5 ans	49	644
Plus de 5 ans	36 763	48 449	Plus de 5 ans	-	20
Créances rattachées	423	650	Dettes rattachées	350	622
	<b>179 500</b>	<b>245 320</b>		<b>899 990</b>	<b>904 622</b>

Les créances douteuses sont classées dans les créances de moins de 3 mois.

#### **Note 4 - RISQUES SUR CRÉDITS A LA CLIENTELE :**

L'analyse des encours au regard des dépréciations constatées se présente ainsi :

<b>K€</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>Variation</b>
Engagements globaux bruts	224 112	307 353	-27,08%
Engagements sains	158 027	219 799	-28,10%
Engagements restructurés	5 303	5 622	-5,67%
Engagements douteux	60 782	81 932	-25,81%
Engagements douteux compromis	0	-1	-102,64%
Dépréciations	44 613	62 034	-28,08%
Engagements nets	179 500	245 319	-26,83%
Taux de couverture des engagements douteux et douteux compromis	73%	76%	-3,06%
Poids des douteux et douteux compromis sur encours global	27,12%	26,66%	1,74%
<b>Dépréciations (K€)</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>Variation</b>
solde au 1er janvier	62 034	62 396	-0,58%
Dotations et reprises, utilisation de l'exercice	-17 402	-183	9399,30%
Dotations et reprises liées à l'effet temps	-19	-178	-89,22%
Dotations et reprises liées à la décote	0	0	0,00%
Solde au 31 décembre	44 613	62 034	-28,08%

L'actualisation des flux futurs sur les créances douteuses et douteuses compromises au titre de l'exercice 2025 entraîne une reprise de provisions nettes de 19 K€.

Les créances restructurées ont été redéfinies dans le cadre du « règlement des crédits » pour correspondre à la définition prévue à l'annexe V du règlement d'exécution 2015/227 de la Commission européenne du 09/01/15. Elles concernent les contrats de créances pour lesquels des mesures de renégociation ont été appliquées. Les mesures de renégociation consistent en des concessions envers un débiteur qui éprouve ou est sur le point d'éprouver des difficultés à honorer ces engagements financiers.

Notre établissement a mis en place les règles de gestion de demande de restructuration conformément aux recommandations de l’Autorité bancaire européenne (EBA).

En 2025, les risques ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) pouvant constituer des facteurs aggravant des risques de crédit existants, il convient d'assurer leur évaluation et leur surveillance ainsi que d'apporter, le cas échéant, une réponse d'accompagnement de la clientèle dans leur éventuelle évolution / transition vers des modèles plus durables.

En tenant compte des principes du Groupe MPS, le sujet de la durabilité et des risques ESG sont désormais intégrés dans la mise à jour de notre Politique de Crédit.

Les encours douteux compromis sont des encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels un passage en perte à terme est envisagé.

#### **Note 5 – PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES :**

Les filiales et participations au 31 Décembre 2025 sont les suivantes (en milliers d’euros) :

	31/12/2025	31/12/2024	Quote-part détenue	Capitaux propres hors résultat	Résultat de l'exercice
<b>Filiales (France)</b>					
Monte Paschi Conseil (France) SAS	51,7	51,7	100,00%	345,8	5
SCI Immobilière Victor Hugo	0,1	0,1	99,00%	0,1	105
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>	<b>52</b>			
<b>Autres participations</b>					
Avances aux associés et parts SCI	552	552			
Certificats d'associations	1 042	1 226			
<b>TOTAL</b>	<b>1 594</b>	<b>1 779</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 645</b>	<b>1 831</b>			

La situation des capitaux propres négatifs de Monte Paschi Conseil a été régularisée par le biais des opérations sur le capital social suivantes : augmentation du capital d'un montant de 399 000 € par la création et l'émission de 350 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,14 euros chacune, suivie d'une réduction du capital d'un montant de 399 000 € par voie d'annulation de 350 000 actions de la société d'une valeur nominale de 1,14 euros, et ce afin d'apurer les pertes reportées à nouveau à concurrence de 383 239,30 euros et de doter la société d'un compte de prime d'émission à concurrence d'un montant de 15 760,70 euros.

Les titres de participation dans Monte Paschi Conseil sont toujours provisionnés pour environ 4,7 M€.

**Note 6 – PORTEFEUILLE-TITRES :**

Au 31 Décembre 2025, la banque détient dans son portefeuille les valeurs suivantes :

	(EUR.000)	2025	2024	Variation
Titres d'investissement		0	0	
dont douteux		0	0	
Titres de placement		14	13	10,86%
Titres de transaction		0	0	
Autres titres		0	0	
Créances rattachées		0	0	
<b>TOTAL</b>		<b>14</b>	<b>13</b>	<b>10,86%</b>
Dépréciations		0	0	
dont dépréciations sur titres d'investissements douteux				
<b>MONTANT NET</b>		<b>14</b>	<b>13</b>	<b>10,86%</b>
Titres du secteur public		0	0	
Titres du secteur privé		0	0	
Créances rattachées		0	0	
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Ventilation des titres d'investissement par durée résiduelle :</b>				
	(EUR.000)	2025	2024	
Moins de 3 mois		0	0	
De 3 mois à 1 an		0	0	
De 1 an à 5 ans		0	0	
Plus de 5 ans		0	0	
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	

**Titres cotés** 0 0

**Note 7 – IMMOBILISATIONS :**

(EUR.000)	2024	Augmentation	Diminution	2025	Variation
Terrains et constructions	2 183			2 183	0,00%
Immobilisations incorporelles	3 079			3 079	0,00%
Matériel de transport	0			0	0,00%
Mob. et mat. de bureau et inf.	5 110	49	0	5 158	0,95%
Agencements, installations	18 193	166	0	18 358	0,91%
Œuvres d'Arts	325			325	0,00%
Immobilisations en cours	1 034	4 504	1 034	4 504	335,57%
Logiciels	15 630	765		16 395	4,89%
<b>Valeur brute</b>	<b>45 554</b>	<b>5 483</b>	<b>1 034</b>	<b>50 003</b>	<b>9,77%</b>
<b>Amortissements</b>					
Constructions	-961	-70	0	-1 031	7,26%
Mob. et mat. de bureau et inf.	-4 920	-55	0	-4 976	1,13%
Agencements, installations	-17 770	-329	0	-18 099	1,85%
Logiciels	-15 069	-352	0	-15 420	2,33%
<b>Amortissements cumulés</b>	<b>-38 720</b>	<b>-806</b>	<b>0</b>	<b>-39 526</b>	<b>2,08%</b>
Dépréciations / Immob. Incorporelles	-327			-327	n.s.
<b>Valeur nette</b>	<b>6 507</b>	<b>4 677</b>	<b>1 034</b>	<b>10 150</b>	<b>55,99%</b>

Aucun évènement significatif est à signaler en termes de valeur brute ou amortissements.

**Note 8 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS :**

AUTRES ACTIFS (EUR. 000)	2025	2024	Variation
Dépôts de garantie versés	1 626	1 735	-6,26%
T.V.A.	135	22	527,36%
Créances d'impôt exigible	1 037	554	87,22%
Stocks d'immeubles	-	-	
- Provision sur stocks d'immeubles	-	-	
Divers	227	226	0,23%
<b>TOTAL</b>	<b>3 025</b>	<b>2 537</b>	<b>19,27%</b>
AUTRES PASSIFS (EUR. 000)	2025	2024	Variation
Primes sur instruments financiers	-	-	-
Prélèvements et autres impôts	42	36	15,87%
T.V.A.	100	80	24,39%
Personnel et organismes sociaux	1 147	1 364	-15,90%
Comptes passage assurances	2	2	-3,61%
Dettes sur l'Etat	-	-	-
Divers	1 471	3 573	-58,82%
<b>TOTAL</b>	<b>2 763</b>	<b>5 056</b>	<b>-45,36%</b>

**Note 9 - COMPTES DE REGULARISATION :**

(EUR. 000)	2025	2024	Variation
<b>ACTIF</b>			
Produits à recevoir	1 923	1 837	4,69%
Charges payées ou comptabilisées d'avance	493	453	8,69%
Comptes de recouvrement	-	-	0,00%
Autres comptes débiteurs	4 313	2 104	104,98%
<b>TOTAL</b>	<b>6 729</b>	<b>4 394</b>	<b>53,12%</b>
<b>PASSIF</b>			
Charges à payer	2 303	2 062	11,70%
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	411	529	-22,27%
Comptes de recouvrement	8 853	8 812	0,46%
Autres comptes créditeurs	7 878	7 124	10,58%
<b>TOTAL</b>	<b>19 445</b>	<b>18 527</b>	<b>4,95%</b>

**Note 10 – PROVISIONS**

(EUR.000)	2024	dotations	reprises	dont utilisations	2025
Provisions	21	0	0	0	21
Provisions risques opérationnels	90	0	0	0	90
Provisions pour dépréciations de passif	0	0	0	0	0
Provisions pour indemnités de retraite et médailles du travail	2 098	0	21	21	2 077
<b>TOTAL</b>	<b>2 210</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>2 188</b>

Une grande partie des provisions pour risque affectés constitué jusqu'en 2016 ont été reclassées en diminution sur les créances restructurées conformément au règlement de l'ANC (2014-07).

**Note 11 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :**

La variation des capitaux propres sur les deux derniers exercices s'établit comme suit :

(EUR. 000)	2024	Variations	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	2025	Variations
Capital social	124 632				124 632	0,00%
Prime d'émission	22 350				22 350	0,00%
Réserve légale	5 258				5 258	0,00%
Réserve spéciale indisponible	225				225	0,00%
Réserve facultative	43 000				43 000	0,00%
Report à nouveau	-86 184		13 949		-72 235	-16,19%
Dividendes	0				0	ns
Résultat de l'exercice	13 949		-13 949	6 179	6 179	-55,70%
	<b>123 230</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 179</b>	<b>129 409</b>	<b>5,01%</b>

La variation des capitaux propres entre 2024 et 2025 est liée exclusivement à l'affectation du résultat de l'exercice 2024. Le capital social est composé de 8.177.970 actions d'un montant nominal de 15,24 € entièrement libérées.

## **FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX**

Les fonds pour risques bancaires généraux sont dotés et repris à la discrétion des dirigeants de la banque, en vue de couvrir les risques généraux de l'activité bancaire. En aucun cas, ils ne couvrent des risques identifiés lesquels font l'objet de provisions et de dépréciations spécifiques.

## **RESERVE LEGALE**

La réserve légale est constituée par un prélèvement obligatoire de 5% du bénéfice net jusqu'à ce qu'elle atteigne 10% du capital social. Cette réserve n'est pas distribuable.

## **RESERVE FACULTATIVE**

La réserve facultative est constituée par l'affectation d'une partie du résultat, décidée en Assemblée Générale.

## **Note 12 – INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES**

(EJR.000)	Produits		Charges		Marge nette		Variations
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	
Sur opérations avec les établissements de crédit	19 100	28 178	8	18	19 092	28 160	-32,20%
Sur opérations avec la clientèle	7 212	10 602	3 291	3 693	3 921	6 909	-43,25%
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0	171	0	-171	-100,04%
Autres intérêts et produits assimilés	0	355	0	0	0	355	-100,00%
<b>Total</b>	<b>26 312</b>	<b>39 135</b>	<b>3 299</b>	<b>3 883</b>	<b>23 013</b>	<b>35 253</b>	<b>-34,72%</b>

Dans le cadre du soutien de l'activité de la clientèle notre banque a accordé un certain nombre de report d'échéances sur les prêts en cours de la part de notre clientèle.

De manière générale, les intérêts reportés ont été payés par le client lors de la reprise du plan d'amortissement à la fin de la période du report. Pour certains crédits dont le montant des intérêts reportés était supérieur à l'échéance avant la mise en place du report, les intérêts reportés sont « lissés » sur les échéances suivantes jusqu'à la couverture intégrale des intérêts reportés. Cela afin de ne pas surcharger la trésorerie en cohérence avec la nature du dispositif de report mis en place par les autorités.

### **Note 13 – COMMISSIONS**

<b>COMMISSIONS PERCUES (EUR.000)</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>variation</b>
Clientèle	5 127	5 638	-9,06%
Opérations sur titres	463	478	-2,96%
Opérations de hors-bilan	544	564	-3,62%
<b>TOTAL</b>	<b>6 134</b>	<b>6 680</b>	<b>-8,16%</b>
<b>COMMISSIONS PAYEES (EUR.000)</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>variation</b>
Etablissements de crédit	80	74	7,78%
Clientèle	642	664	-3,31%
Opérations sur titres	12	22	-44,63%
<b>TOTAL</b>	<b>734</b>	<b>760</b>	<b>-3,42%</b>
<b>COMMISSIONS NETTES</b>	<b>5 400</b>	<b>5 920</b>	<b>-8,77%</b>

En application du règlement de l'ANC (2014-07), la Banque procède à l'étalement de manière linéaire (méthode alternative) des commissions reçues à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition de concours sur la durée de vie du crédit. La mise en place de cette méthode de comptabilisation concerne la totalité des frais de dossier de crédit perçus à compter du 1er janvier 2010. Compte tenu de leur caractère marginal, les honoraires et commissions versés aux apporteurs d'affaires n'ont pas été pris en considération.

Les commissions reçues, qui font l'objet d'un étalement, sont présentées en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire pour un montant de 467 K€ (contre 332 K€ en 2024).

### **Note 14 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

<b>(EUR. 000)</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>728</b>	<b>5 482</b>
Opérations sur titres	115	168
Cotisations Fonds de garanties	20	19
Autres charges exploitations bancaires	592	5 294
<b>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>2 081</b>	<b>5 817</b>
Représentation fiscale	54	138
Gestion Comptes / Autorisations	662	689
Assurances	501	525
Banque à distance	281	299
Moyens Paiement	396	413
Autres Commissions diverses	188	3 752
Autres frais/dépenses refacturés	-	-
<b>Autres exploitation bancaire (nets)</b>	<b>1 354</b>	<b>335</b>

Les variations entre 2024 et 2025 des "Autres charges exploitations bancaires" et des "Autres produits exploitations bancaires" s'expliquent par la cession en 2024 d'un bien immobilier non affecté à l'exploitation de l'établissement.

**Note 15 – CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION :**

(EUR. 000)	2025	2024
Salaires	5 895	6 273
Charges sociales	2 386	2 423
Dotations nettes risques personnel	-	-
IDR et médailles du travail	(21)	(60)
Impôts sur rémunérations	869	858
Impôts et taxes	341	592
Services extérieurs et autres frais administratifs	13 791	13 496
<b>TOTAL*</b>	<b>23 261</b>	<b>23 581</b>

Conformément à la politique de maîtrise des risques mise en place depuis 2017, qui a porté à la renégociation de plusieurs contrats avec les fournisseurs et à l'optimisation des services externes, les charges d'exploitation sont désormais maîtrisées.

**Note 16 – COUT DU RISQUE :**

	2025	2024
Dotations aux dépréciations	-581	-3 242
Dotations aux dépréciations liées à l'effet temps	-37	-37
Dotations aux dépréciations liées à la décote	0	0
Dotations aux provisions Titres Participations	0	0
Dotations aux provisions dépréciations stocks Immeubles	0	0
Reprises de dépréciations	18 513	4 532
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des dépréciations	-15 875	-2 359
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-1 338	-1 778
Récupérations sur créances amorties	0	287
Reprises de provisions dépréciations passifs	0	0
Reprise de provisions stocks Immeubles	0	1 161
<b>TOTAL</b>	<b>682</b>	<b>-1 434</b>

En 2025 la Banque enregistre un coût du risque positif de 0,7 M€, en nette amélioration par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat est le net des récupérations qui ont été enregistrées sur l'année et des dotations constituées pour prendre en comptes l'évolution défavorable sur certains dossiers non performing.

Les dotations sur intérêts sur créances douteuses dont la dépréciation est obligatoire sont retraitées au niveau des intérêts et produits assimilés soit 439 K€ pour 2025 et 1 101 K€ pour 2024 en application du règlement de l'ANC (2014-07).

**Note 17 – CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :**

(EUR. 000)	2025	2024
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Charges exceptionnelles d'exploitation	89	242
Charges exceptionnelles	42	128
<b>TOTAL</b>	<b>132</b>	<b>370</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Produits exceptionnels d'exploitation	169	107
Produits exceptionnels	260	213
<b>TOTAL</b>	<b>429</b>	<b>320</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>297</b>	<b>(51)</b>

Au sein des charges et produit exceptionnels de 2025 figurent principalement les règlements aux fournisseurs pour prestations et services 2024.

**Note 18 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS :**

Au titre de l'exercice 2025, la charge nette de l'impôt sur les sociétés s'élève à 764 K€.

**Note 19 - OPERATIONS FERMES A TERME EN DEVICES :**

(EUR.000)	2025	2024
<b>Euro à recevoir contre devises à livrer</b>	<b>136</b>	<b>106</b>
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	136	106
<b>Devises à recevoir contre euro à livrer</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0
<b>Devises à recevoir contre devises à livrer</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0
<b>Devises à livrer contre devises à recevoir</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0

**Note 20 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME :**

Les engagements correspondants sont enregistrés pour la valeur nominale des contrats dans les comptes de hors bilan.

Notre portefeuille d'instruments financiers à terme se décompose au 31 décembre 2025 comme suit :

(EUR. 000)	moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	>5 ans	Total	Total	Juste valeur
					2025	2024	2025
<b>SWAPS DE TAUX</b>							
Emprunteur taux fixe		0	0	0	0	0	0
Emprunteur taux variable			0	0	0	0	0
Prêteur taux fixe	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à la valeur de marché lorsque l'instrument est coté ou à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Dans ce dernier cas, des corrections de valeur sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle ou de liquidité.

L'ensemble de nos opérations en tant qu'emprunteur à taux fixe sont des contrats négociés de gré à gré, ils constituent les macro-couvertures des crédits à taux fixe accordés à la clientèle, les micro-couvertures de nos titres d'investissement et de certaines opérations de crédit à la clientèle à taux fixe conformément au règlement 2005-01 et sont évalués à leur cours historique.

Les opérations emprunteur à taux variable bénéficient d'un taux capé sur la patte emprunteuse.

La juste valeur des instruments financiers dérivés a été déterminée conformément au règlement de l'ANC (2014-07).

Lorsqu'une défaillance d'une contrepartie est identifiée, le montant impayé des intérêts constatés en comptabilité (échus non réglés et courus non échus) est déprécié à 100% à hauteur du montant non garanti. La dépréciation des autres sommes enregistrées au titre du contrat s'effectue selon les mêmes règles que les opérations de crédit à la clientèle.

## Note 21 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS :

La banque détient également des participations dans des sociétés civiles immobilières, dans le cadre de distribution de crédits, dont la valeur brute des titres n'excède pas 1% du capital de la banque.

Informations financières (5) Filiales et participations (1)	Capital (6)	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quote-part du capital détenue (en pourcentage) (6)	Valeurs comptables des titres détenus (7) (8)		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautions et avals donnés par la société (7)	PNB ou chiffre d'affaires hors taxes (à préciser du dernier exercice écoulé) (7) (10)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)	Observations
				Brute	Nette						
<b>A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations (2) (3)</b>											
1). Filiale (1) (+ de 50% du capital détenu par la société)											
Monte Paschi Conseil (France) SAS SIREN 305 896 201	326 240	19 572	100%	4 761 681	51 747	202 285		625 944	5 210	0	
SCI Immobilière Victor Hugo SIREN 333 857 753	152	0	99%	150	150	551 922		157 501	104 716	78 350	
2). Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)											
<b>B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations</b>											
1. Filiales non reprises au § A											
a. Filiales françaises (ensemble)											
b. Filiales étrangères (ensemble) (4)											
2. Participations non reprises au § A											
a. Dans les sociétés françaises (ensemble)											
a. Dans les sociétés étrangères (ensemble)											

- (1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN)  
(2) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble)  
(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social  
(4) Les filiales et participations étrangères oui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques  
(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro métropolitain et les autres devises  
(6) Dans la monnaie locale d'opération  
(7) En euros français, puis en euros lorsque l'entité l'utilisera pour présenter ses comptes  
(8) Si le montant inscrit a été réévalué. Indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne observation  
(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne observations, les provisions constituées le cas échéant  
(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne.

## **Note 22 – ENTITÉ CONSOLIDANTE :**

Filiales	Nationalité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration
<b>Monte Paschi Conseil (France) SAS</b> 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS siren 305896201	F	100,00%	100,00%	IG
<b>SCI Immobilière Victor Hugo</b> 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS siren 333857753	F	100,00%	99,00%	IG

IG Intégration globale

Les comptes de la banque sont consolidés par intégration globale dans les comptes de la BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA.

La banque bénéficie d'un accord de refinancement de sa Maison Mère à hauteur de 350 Millions de dollars américains pour pallier ses éventuelles insuffisances de liquidités. Cet accord a été comptabilisé dans les engagements de financement reçus. Nous disposons également d'une ligne de trésorerie de 300 Millions d'Euros.

## **Note 23 – EFFECTIF :**

L'effectif moyen en 2025 se ventile de la façon suivante :

Cadres hors classe	<b>2</b>
Cadres	<b>67</b>
Employés	<b>48</b>

## **Note 24 – REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS :**

La loi prévoit également que le rapport précise le montant des rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux. De ce fait, l'Assemblée Générale du 13 avril 2023 a fixé à 132.000 Euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de montant de la rémunération et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Le Conseil du 28 avril 2023 a décidé de fixer le montant de la rémunération pour l'exercice social annuel respectivement à 58.000,00 EUR. - pour le Président, à 26.000,00 EUR. - pour le Vice-Président et à 16.000,00 EUR. - pour chacun des administrateurs.

Aucun prêt, aucune caution, aucune avance n'ont été accordés aux Administrateurs.

### **Note 25 – INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES**

En application du règlement n°2010-04 de l'ANC du 07/10/2010 est faite obligation de présenter en annexe une liste des transactions significatives effectuées par l'Etablissement avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

Une transaction est considérée comme significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'Etablissement dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

A ce titre aucune transaction répondant aux critères déclaratifs n'est à relever pour l'exercice 2025.

### **Note 26 – ENGAGEMENTS DE GARANTIES :**

(EUR. 000)	2025	2024	Variations
<b>Engagements des Garanties données</b>	<b>85 011</b>	<b>95 129</b>	-10,64%
Garanties d'ordre d'établissements de crédits	176	252	-30,35%
Cautions Immobilières	0	0	n.a
Cautions administratives et fiscales	1 425	1 425	0,00%
Garanties financières	73 504	79 538	-7,59%
Autres garanties d'ordres de la clientèle	9 729	13 637	-28,66%
Engagements douteux	177	277	-36,06%
<b>Engagements de Garanties reçues</b>	<b>24 553</b>	<b>37 968</b>	-35,33%
Autres engagements de garanties reçues	24 553	37 968	-35,33%

Dans le hors bilan figurent aussi des Engagements de garanties qui ne sont pas repris dans les états financiers du bilan. Le tableau ci-dessous reporte les postes les plus significatifs.

(EUR.000)	2025	2024	Variation
Dailly reçus en garantie	117	117	0,00%
Autres engagement reçus clientèle	2 611	2 869	-8,98%
Garanties reçues de compagnies d'assurance	5 539	7 095	-21,93%
Garantie reçues financier	2 530	2 609	-3,04%
Autres garanties reçues clientèle	0	418	-100,00%

**Note 27 – HONORAIRES DES Commissaires Aux Comptes :**

Les honoraires des commissaires aux comptes de compétence 2025, pour leurs travaux de commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés, sont décomposés de la façon suivante :

<b>Cabinets</b>	<b>Honoraires afférents à la certification des comptes</b>	<b>Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes</b>
PriceWatersHouseCoopers	130,19	0,00
Caillau Dedouit et Associés	60,59	0,00

*(Montants HT en milliers d'euros)*



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

---

**MONTE PASCHI BANQUE S.A.**

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2025)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES**  
19 Rue Clément Marot  
75008 PARIS

Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie  
régionale de Paris

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**(Exercice clos le 31 décembre 2025)**

A l'assemblée générale  
**MONTE PASCHI BANQUE S.A.**  
11 boulevard de la Madeleine  
75001 PARIS

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MONTE PASCHI BANQUE S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article

5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2023-03 exposées dans la note 1.2 de l'annexe aux comptes annuels.

### Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Risque de crédit afférent à la clientèle « entreprises »**

Risque identifié	Notre réponse
<p><i>Dans le cadre de ses activités de financement, la société Monte Paschi Banque S.A. est exposée au risque de crédit, principalement sur la clientèle « entreprises ».</i></p> <p><i>Le suivi des créances s'appuie sur un système de notation des risques de crédit basé sur la répartition de celles-ci en trois grandes rubriques : les clients sains, les clients sensibles forborne et douteux, et les clients contentieux.</i></p> <p><i>Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels, les dépréciations sur créances douteuses sont dotées sur la base des risques de non-recouvrement évalués par la Direction de la Banque suite aux recommandations du Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses.</i></p> <p><i>Au 31 décembre 2025, les dépréciations individuelles s'élèvent à 44,6 M€ comme présenté dans la note 4 de l'annexe aux comptes annuels.</i></p> <p><i>La place donnée au jugement de la direction dans l'estimation des dépréciations sur créances douteuses se caractérise par :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>l'attribution de notes internes, qui déclenchent ou non le déclassement des encours ;</i></li> <li>➤ <i>le calcul de la dépréciation des encours déclassés.</i></li> </ul> <p><i>Compte tenu du fait que ce jugement est susceptible d'avoir un effet significatif sur les montants des dépréciations, nous avons considéré que le risque de crédit afférent à cette clientèle était un point clé de l'audit.</i></p>	<p><i>Nous avons examiné les processus et les contrôles associés à l'attribution des notes internes relatives aux prêts et créances qui présentent un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures d'estimation des dépréciations correspondantes.</i></p> <p><i>Nous avons :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <i>Examiné le classement des encours entre encours sains, douteux et contentieux, et avec l'appui de nos experts en systèmes d'information, effectué des tests sur les contrôles et processus automatiques que nous avons jugés pertinents ;</i></li> <li>➤ <i>Analysé l'évolution dans le temps des encours douteux et contentieux et de leurs taux de couverture par des provisions ;</i></li> <li>➤ <i>Obtenu l'ensemble de la documentation relative aux comités de crédits ainsi que les comités contentieux ; et examiné les différentes décisions de la gouvernance sur les dépréciations ;</i></li> <li>➤ <i>Examiné un échantillon de dossiers de crédits sains et dépréciés pour apprécier la documentation de la note de crédit retenue, mais aussi la qualité des garanties réelles sur les dossiers de crédits douteux et contentieux et la cohérence des dépréciations comptabilisées le cas échéant ;</i></li> <li>➤ <i>Le cas échéant, apprécié le bien-fondé des ajustements apportés manuellement aux notes de crédit internes.</i></li> </ul> <p><i>Nous avons également vérifié les informations présentées au niveau des annexes aux comptes annuels.</i></p>

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

#### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacré au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

#### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

##### **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MONTE PASCHI BANQUE S.A. par votre assemblée générale du 15 avril 2020 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Cailliau Dedouit et Associés.

Au 31 décembre 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet Cailliau Dedouit et Associés dans la sixième année de sa mission sans interruption.

##### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui

concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

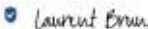
Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 27 mars 2026  
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

CAILLIAU DEDOUT ET ASSOCIES

*Aurore PRANDI*

 Laurent Brun

Aurore PRANDI

Laurent BRUN

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

---

**Monte Paschi Banque S.A.**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes  
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2025)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine cedex  
S.A.S. au capital de € 2.510.460  
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

**Cailliau Dedouit et Associés**  
19 Rue Clément Marot  
75008 PARIS

Commissaire aux comptes  
Membre de la Compagnie  
régionale de Paris

## **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025)**

A l'assemblée générale de la société  
**Monte Paschi Banque S.A.**  
11 boulevard de la Madeleine  
75001 Paris

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### ***CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE***

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Monte Paschi Banque SA

*Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées*

*(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025) - Page 2*

---

**CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 27 mars 2026

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Cailliau Dedouit et Associés

*Aurore Prandi*

*Laurent Brun*

Aurore Prandi

Laurent Brun



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 AVRIL 2026

---

## ORDRE DU JOUR

- I. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que sur les comptes de cet exercice ; rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission ; approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2025; quitus au Président et aux Administrateurs
- II. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, approbation de ce rapport
- III. Affectation du résultat de l'exercice
- IV. Nomination des membres du Conseil d'Administration
- V. Nomination des Commissaires aux comptes
- VI. Résolutions
- VII. Pouvoirs pour formalités

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve les comptes sociaux et consolidés dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion sociale de l'entreprise telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus au Président et aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2025.

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, donne acte au Conseil et aux Commissaires aux Comptes, qu'il lui a été rendu compte, conformément à la Loi, et approuve ledit rapport.

### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que :

. le report à nouveau antérieur s'élève à la somme de € - 72 234 888,17  
. le résultat de l'exercice écoulé s'élève à la somme de € 6 178 685,46

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice au report à nouveau antérieur :

. le report à nouveau antérieur s'élevant à la somme de € - 72 234 888,17  
. le résultat de l'exercice écoulé s'élevant à la somme de € 6 178 685,46

. il en découle un report à nouveau de € - 66 056 202,71

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts, le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices, ainsi que les crédits d'impôts correspondants sont rappelés ci-dessous :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	AVOIR FISCAL
2024	EUR 0	0,00
2023	EUR 0	0,00
2022	EUR 0	0,00

L'Assemblée prend acte que cette année il n'y aura pas de distribution de dividendes.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Gilles GUITTON pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2029 qui statuera sur les comptes de l'exercice social de l'année 2028.

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Fabrizio LEANDRI pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2029 qui statuera sur les comptes de l'exercice social de l'année 2028.

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de Mme Carole DELORME D'ARMAILLE pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2029 qui statuera sur les comptes de l'exercice social de l'année 2028.

## SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat d'Administrateur de M. Carmelo GIANIRACUSA pour une durée de trois années. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2029 qui statuera sur les comptes de l'exercice social de l'année 2028.

## HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe à 116.000 (CENT SEIZE MILLE) Euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

## NEUVIEME RESOLUTION

Le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société **PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT** arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société **PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT** représentée par Mme Aurore PRANDI, établie au 63 Rue De Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine et appartenant en qualité d'Associé à ladite société de commissariat aux comptes **PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**, société par actions simplifiée ayant son siège social au 63 Rue De Villiers, 92200 Neuilly-sur-Seine (RCS NANTERRE 672 006 483), pour une durée de six années, ce mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2032 qui statuera sur les comptes de l'exercice social de l'année 2031.

## DIXIEME RESOLUTION

Le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société **CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES** arrivant à échéance à l'issue de la présente assemblée, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société **CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES** représentée par M. Laurent BRUN, établi au 19 Rue Clément Marot, 75008 PARIS et appartenant en qualité d'associé à ladite société de commissariat aux comptes **CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES**, société anonyme ayant son siège social au 19 Rue Clément Marot, 75008 PARIS (RCS PARIS 722 012 051), pour une durée de six années, ce mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2032 qui statuera sur les comptes de l'exercice social de l'année 2031.

## ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Mme Raffaella Ferraro et/ou à tout porteur des présentes pour faire tous dépôts et publications prescrits par la Loi et à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions -ci-dessus adoptées.

**FIN DE DOCUMENT**

